+Parlement européen
2024-2029

Commission du développement régional

2024/2106(INI)

28.3.2025

AMENDEMENTS
1 - 260

Projet de rapport
Vladimir Prebilič
(PE769.947v01-00)

Possibilités de simplification des fonds de cohésion
(2024/2106(INI))

AM_Com_NonLegReport

Amendement 1
Vladimir Prebilič
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Visa 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la proposition de règlement (UE) 2018/0198 du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2024 relatif à la création d'un mécanisme visant à lever les obstacles juridiques et administratifs dans un contexte transfrontalier,

Or. en

Amendement 2
Raquel García Hermida-Van Der Walle, Ľubica Karvašová

Proposition de résolution
Visa 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le règlement (UE) nº 2025/XXXX du Parlement européen et du Conseil du [INSÉRER LA DATE] relatif à l'instrument pour le développement et la croissance des régions frontalières dans l'UE (BRIDGEforEU) [INSÉRER LA NOTE DE BAS DE PAGE UNE FOIS PUBLIÉ AU JO],

Or. en

Amendement 3
Raquel García Hermida-Van Der Walle, Ľubica Karvašová

Proposition de résolution
Visa 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu l'avis du Comité économique et social européen du 26 février 2025 intitulé «Mettre davantage l'accent sur les résultats dans la politique de cohésion de l'après-2027 — perspectives, défis, risques et atouts»,

Or. en

Amendement 4
Matthias Ecke, Klára Dobrev, Sabrina Repp

Proposition de résolution
Visa 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la communication de la Commission européenne du 11 février 2025 intitulée «La voie vers le prochain cadre financier pluriannuel»,

Or. en

Amendement 5
Raquel García Hermida-Van Der Walle, Ľubica Karvašová

Proposition de résolution
Visa 11 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu l'avis du Comité économique et social européen du 5 décembre 2024 intitulé «Révision de l'agenda territorial 2030 — Vers une approche plus intégrée et plus civique, assortie de liens plus étroits avec la politique de cohésion»,

Or. en

Amendement 6
Maravillas Abadía Jover

Proposition de résolution
Visa 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le rapport annuel de la Cour des comptes européenne pour 2024,

Or. en

Amendement 7
Klara Dostalova, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que la politique de cohésion est le principal instrument d'investissement de l'Union pour réduire les disparités sociales, territoriales et économiques, et que son caractère à long terme ne devrait pas être compromis par des mesures d'urgence et des modifications visant à réaffecter les fonds de cohésion à d'autres priorités;	A. considérant que la politique de cohésion est le principal instrument d'investissement de l'Union pour réduire les disparités sociales, territoriales et économiques, ***que la responsabilité de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation de ces investissements devrait être graduellement transférée aux États membres et aux pouvoirs régionaux afin de mieux tenir compte de leurs besoins économiques et sociaux propres*** et que son caractère à long terme ne devrait pas être compromis par des mesures d'urgence et des modifications visant à réaffecter les fonds de cohésion à d'autres priorités;

Or. en

Amendement 8
Klára Dobrev, Nora Mebarek, Matthias Ecke, Sabrina Repp, Sérgio Gonçalves, Daniel Attard, Rosa Serrano Sierra

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que la politique de cohésion est le principal instrument d'investissement de l'Union pour réduire les disparités sociales, territoriales et économiques, et que son caractère à long terme ne ***devrait*** pas être compromis par des mesures d'urgence et des modifications visant à réaffecter les fonds de cohésion à d'autres priorités;	A. considérant que la politique de cohésion est le principal instrument d'investissement de l'Union pour réduire les disparités sociales, territoriales et économiques, et que son caractère à long terme ne ***doit*** pas être compromis par des mesures d'urgence et des modifications visant à réaffecter les fonds de cohésion à d'autres priorités; ***que les fonds de la politique de cohésion doivent être réservés à ses objectifs premiers;***

Or. en

Amendement 9
Klara Dostalova

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que la politique de cohésion est le principal instrument d'investissement de l'Union pour réduire les disparités sociales, territoriales et économiques***, et que son caractère à long terme ne devrait pas être compromis par des mesures d'urgence et des modifications visant à réaffecter les fonds de cohésion à d'autres priorités***;	A. considérant que la politique de cohésion est le principal instrument d'investissement de l'Union pour réduire les disparités sociales, territoriales et économiques ***et qu'une attention particulière doit être accordée aux Régions Ultrapériphériques (RUP) et aux Pays et Territoires d'Outre-Mer (PTOM), qui rencontrent des défis structurels spécifiques nécessitant des adaptations ciblées***;

Or. fr

Amendement 10
Elena Nevado del Campo

Proposition de résolution

Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que la politique de cohésion est le principal instrument d'investissement de l'Union pour réduire les disparités sociales***,*** territoriales ***et économiques***, et que son caractère à long terme ne devrait pas être compromis par des mesures d'urgence et des modifications visant à réaffecter les fonds de cohésion à d'autres priorités;	A. considérant que la politique de cohésion est le principal instrument d'investissement de l'Union pour réduire les disparités ***économiques,*** sociales ***et*** territoriales, et que son caractère à long terme ne devrait pas être compromis par des mesures d'urgence et des modifications visant à réaffecter les fonds de cohésion à d'autres priorités;

Or. en

Amendement 11
Daniel Buda

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A bis. considérant que la politique de cohésion représente environ 30 % du budget total de l'Union et constitue un pilier essentiel du soutien aux régions européennes, et qu'elle ne devrait pas être rattachée à d'autres fonds dans le prochain cadre financier pluriannuel (CFP), et ce afin de ne pas trahir sa mission et de préserver son efficacité dans la réduction des disparités territoriales;

Or. ro

Amendement 12
Waldemar Buda
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A bis. considérant que l'objectif principal de la politique de cohésion était (et reste) la convergence économique, et que les autres objectifs de la politique de l'Union, y compris la transition écologique, ne devraient en aucun cas interférer avec la réalisation de son objectif principal;

Or. en

Amendement 13
Klára Dobrev, Nora Mebarek, Matthias Ecke, Sabrina Repp, Sérgio Gonçalves, Daniel Attard, Rosa Serrano Sierra

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A bis. considérant que la politique de cohésion revêt une importance cruciale dans la réalisation du socle européen des droits sociaux, de son plan d'action et des grands objectifs de lutte contre la pauvreté, d'amélioration du taux d'emploi et de promotion de l'apprentissage tout au long de la vie;

Or. en

Amendement 14
Raquel García Hermida-Van Der Walle, Ľubica Karvašová, Ciaran Mullooly

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A bis. considérant que la simplification de la politique de cohésion est essentielle pour garantir la résilience de l'Europe, une transition juste et durable, et un droit de séjour pour tous les citoyens

européens, ainsi que pour promouvoir la compétitivité de l'Union;

Or. en

Amendement 15
Klára Dobrev, Nora Mebarek, Matthias Ecke, Sabrina Repp, Sérgio Gonçalves, Daniel Attard, Rosa Serrano Sierra

Proposition de résolution
Considérant A ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A ter. considérant que la politique de cohésion repose sur les valeurs fondamentales de l'Union; qu'une conditionnalité stricte en matière d'état de droit dans la répartition des fonds, ainsi que pour des normes en matière sociale et de droits de l'homme sont indispensables et ne peuvent être sacrifiées sur l'autel de la simplification; que la politique de cohésion doit également être subordonnée au fait que les États membres pourvoient aux besoins des populations de leurs régions et les protègent, indépendamment de leur genre, de leur âge, de leur nationalité, de leur état de santé, de leur classe sociale, de leur origine ethnique, de leur orientation sexuelle ou de leur identité;

Or. en

Amendement 16
Daniel Buda

Proposition de résolution
Considérant A ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A ter. considérant que la politique de cohésion peut jouer un rôle stratégique

dans le développement d'infrastructures essentielles à double usage qui répondent à la fois aux besoins civils en temps de paix et contribuent à la résilience territoriale et à la capacité de réaction dans les situations de crise, y compris dans le contexte de conflits armés ou d'autres menaces pour la sécurité;

Or. ro

Amendement 17
Klára Dobrev, Nora Mebarek, Matthias Ecke, Sabrina Repp, Sérgio Gonçalves, Daniel Attard, Rosa Serrano Sierra

Proposition de résolution
Considérant A quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A quater. considérant que la politique de cohésion a toujours été en mesure d'absorber et d'investir efficacement la majeure partie des fonds de l'Union qui lui sont alloués; que l'accroissement progressif des paiements vers la fin de la période de programmation est un principe naturel des programmes pluriannuels; que, malgré les défis posés par les conséquences économiques et sociales de la crise de la COVID-19, ainsi que la mise en œuvre, en parallèle, de la facilité pour la reprise et la résilience (FRR), des résultats positifs similaires peuvent raisonnablement être attendus d'ici la fin de la période de programmation actuelle;

Or. en

Amendement 18
Waldemar Buda
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que les ***collectivités locales et*** régionales sont des partenaires essentiels dans la mise en œuvre ***du programme*** politique de l'Union***, car elles sont responsables de 54 à 58 % du volume total des investissements publics réalisés par les gouvernements***;	B. considérant que les ***autorités nationales,*** régionales ***et locales*** sont des partenaires essentiels dans la mise en œuvre ***de la*** politique ***de cohésion*** de l'Union;

Or. en

Amendement 19
Raquel García Hermida-Van Der Walle, Ľubica Karvašová, Ciaran Mullooly

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que les collectivités locales et régionales sont des partenaires essentiels dans la mise en œuvre du programme politique de l'Union, car elles sont responsables de 54 à 58 % du volume total des investissements publics réalisés par les gouvernements;	B. considérant que les collectivités locales et régionales ***sont les mieux à même de recenser les défis et les opportunités au niveau local et*** sont des partenaires essentiels dans la mise en œuvre du programme politique de l'Union, car elles sont responsables de 54 à 58 % du volume total des investissements publics réalisés par les gouvernements;

Or. en

Amendement 20
Vladimir Prebilič
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que la période de programmation actuelle, qui va de 2021 à 2027, est caractérisée par une liste réduite	C. considérant que la période de programmation actuelle, qui va de 2021 à 2027 ***et qui s'appuie sur les initiatives***

d'objectifs stratégiques, une logique d'intervention plus claire utilisant des indicateurs, des rapports allégés et la mise en œuvre de l'audit unique;

passées en élargissant les options de coûts simplifiés (OCS), est caractérisée par une liste réduite d'objectifs stratégiques, une logique d'intervention plus claire utilisant des indicateurs, des rapports allégés et la mise en œuvre de l'audit unique;

Or. en

Amendement 21
Waldemar Buda
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que la période de programmation actuelle, qui va de 2021 à 2027, est caractérisée par une liste ***réduite*** d'objectifs stratégiques***, une logique d'intervention plus claire utilisant des indicateurs, des rapports allégés et la mise en œuvre de l'audit unique***;	C. considérant que la période de programmation actuelle, qui va de 2021 à 2027, est caractérisée par une liste d'objectifs stratégiques ***devant être mis en œuvre dans le cadre de la politique de cohésion, y compris la transformation écologique vers une économie sans carbone***;

Or. en

Amendement 22
Waldemar Buda
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C bis. considérant que le principe consistant à «ne pas nuire à la cohésion» devrait être adopté pour l'avenir, ce qui implique, entre autres, de ne pas fixer d'objectifs supplémentaires pour la politique de cohésion qui limiteraient son efficacité;

Or. en

Amendement 23
Raquel García Hermida-Van Der Walle, Elsi Katainen, Ľubica Karvašová, Ciaran Mullooly

Proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C bis. considérant que la politique de cohésion reste l'un des symboles les plus visibles et les plus concrets de la solidarité européenne;

Or. en

Amendement 24
Waldemar Buda
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant ***toutefois*** que les autorités de gestion, les organismes intermédiaires, les bénéficiaires et les citoyens ***continuent à faire*** face à des charges administratives et à des difficultés importantes qui ont une incidence sur le taux de mise en œuvre des projets et nuisent à la crédibilité, à la visibilité et à la perception de la politique de cohésion dans son ensemble;	D. considérant que les autorités de gestion, les organismes intermédiaires, les bénéficiaires et les citoyens ***font*** face à des charges administratives et à des difficultés importantes***, découlant en partie de l'imposition d'un trop grand nombre d'objectifs à la politique de cohésion, en particulier dans le domaine de la transition écologique,*** qui ont une incidence sur le taux de mise en œuvre des projets et nuisent à la crédibilité, à la visibilité et à la perception de la politique de cohésion dans son ensemble;

Or. en

Amendement 25
Raquel García Hermida-Van Der Walle, Elsi Katainen, Ľubica Karvašová, Ciaran Mullooly

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant toutefois que les autorités de gestion, les organismes intermédiaires, les bénéficiaires et les citoyens continuent à faire face à des charges administratives et à des difficultés importantes qui ont une incidence sur le taux de mise en œuvre des projets et nuisent à la crédibilité, à la visibilité et à la perception de la politique de cohésion dans son ensemble;	D. considérant toutefois que les autorités de gestion, les organismes intermédiaires, les bénéficiaires et les citoyens continuent à faire face à des charges administratives et à des difficultés importantes qui ont une incidence sur le taux de mise en œuvre des projets et nuisent à ***l'efficacité, à*** la crédibilité, à la visibilité et à la perception de la politique de cohésion dans son ensemble;

Or. en

Amendement 26
Vladimir Prebilič
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant toutefois que les autorités de gestion, les organismes intermédiaires, les bénéficiaires et les citoyens continuent à faire face à des charges administratives et à des difficultés importantes qui ont une incidence sur le taux de mise en œuvre des projets et nuisent à la crédibilité, à la visibilité et à la perception de la politique de cohésion dans son ensemble;	D. considérant toutefois que les autorités de gestion, les organismes intermédiaires, les bénéficiaires et les citoyens continuent à faire face à des charges administratives et à des difficultés importantes qui ont une incidence sur le taux de mise en œuvre des projets et nuisent à la crédibilité, ***à l'impact,*** à la visibilité et à la perception de la politique de cohésion dans son ensemble;

Or. en

Amendement 27

Kathleen Funchion
au nom du groupe de la gauche

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. considérant que la charge administrative et le temps requis par la procédure de demande de fonds de cohésion de l'Union impliquent, dans les régions développées, que le calcul du rapport coûts/avantages incite parfois à simplement ne pas en faire la demande;

Or. en

Amendement 28
Matthias Ecke, Klára Dobrev, Sabrina Repp

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. considérant que les périodes de financement précédentes de la politique de cohésion ont, à plusieurs reprises, commencé trop tard, et particulièrement la période de financement actuelle 2021-2027, ce qui engendre des retards considérables ainsi qu'un ralentissement des sorties des fonds de cohésion;

Or. en

Amendement 29
Vladimir Prebilič
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant ***que*** l'environnement réglementaire complexe et changeant a joué un rôle décisif dans le faible taux actuel d'exécution de la politique de cohésion dans tous les États membres;	E. considérant ***qu'un ensemble de facteurs, notamment les retards dans la finalisation du paquet législatif et des accords et programmes de partenariat, la mise en œuvre simultanée de la facilité pour la reprise et la résilience (FRR),*** l'environnement réglementaire complexe et changeant a joué un rôle décisif dans le faible taux actuel d'exécution de la politique de cohésion dans tous les États membres;

Or. en

Amendement 30
Waldemar Buda
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant que l'environnement réglementaire complexe et changeant a joué un rôle décisif dans le faible taux actuel d'exécution de la politique de cohésion ***dans tous les États membres***;	E. considérant que l'environnement réglementaire complexe et changeant***, lié principalement au renforcement considérable de la législation dans l'ensemble de l'Union,*** a joué un rôle décisif dans le faible taux actuel d'exécution de la politique de cohésion ***au sein de l'Union***;

Or. en

Amendement 31
Sabrina Repp, Klára Dobrev, Matthias Ecke, Sofie Eriksson

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant que l'environnement	E. considérant que l'environnement

réglementaire complexe et changeant a ***joué un rôle décisif dans le faible taux actuel d'exécution de*** la politique de cohésion dans tous les États membres;	réglementaire complexe et changeant a ***rendu l'accès aux financements de*** la politique de cohésion ***particulièrement difficile pour les petites municipalités, les petites et moyennes entreprises (PME) et les organisations de la société civile*** dans tous les États membres;

Or. en

Amendement 32
Klára Dobrev, Nora Mebarek, Matthias Ecke, Sabrina Repp, Sérgio Gonçalves, Daniel Attard, Rosa Serrano Sierra

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant que l'environnement réglementaire complexe et changeant a ***joué un rôle décisif dans le faible taux actuel d'exécution*** de la politique de cohésion dans tous les États membres;	E. considérant que l'environnement réglementaire complexe et changeant a ***sérieusement entravé l'exécution effective, efficace et en temps utile*** de la politique de cohésion dans tous les États membres;

Or. en

Amendement 33
Matthias Ecke, Klára Dobrev, Sabrina Repp

Proposition de résolution
Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E bis. considérant que la charge administrative imposée aux bénéficiaires pour soumettre et mettre en œuvre un projet financé par les fonds de cohésion a augmenté à chaque période de financement et a un effet de plus en plus dissuasif sur les bénéficiaires potentiels;

Or. en

Amendement 34
Kathleen Funchion
au nom du groupe de la gauche

Proposition de résolution
Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E bis. considérant que la simplification doit également comporter des mesures qui permettent de supprimer les facteurs de complication et d'éviter leur introduction;

Or. en

Amendement 35
Afroditi Latinopoulou

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que les mesures de simplification devraient concilier la nécessité d'une meilleure accessibilité aux fonds et la protection du budget de l'Union, tout en tenant dûment compte des préoccupations et des contributions des parties prenantes institutionnelles et non institutionnelles;	F. considérant que les mesures de simplification devraient concilier la nécessité d'une meilleure accessibilité aux fonds et la protection du budget de l'Union, tout en tenant dûment compte des préoccupations et des contributions des parties prenantes institutionnelles et non institutionnelles; ***que la simplification devrait également tenir compte des défis particuliers auxquels sont confrontés les États membres de l'Europe méridionale et orientale en matière de surveillance des frontières, de gestion des flux migratoires, de protection du patrimoine culturel et religieux et de réaction aux catastrophes naturelles;***

Or. el

Amendement 36
Kathleen Funchion
au nom du groupe de la gauche

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que les mesures de simplification devraient concilier la nécessité d'une meilleure accessibilité aux fonds et la protection du budget de l'Union, tout en tenant dûment compte des préoccupations et des contributions des parties prenantes institutionnelles et non institutionnelles;	F. considérant que les mesures de simplification devraient concilier la nécessité d'une meilleure accessibilité aux fonds et la protection du budget de l'Union, tout en tenant dûment compte des préoccupations et des contributions des parties prenantes institutionnelles et non institutionnelles ***et, qu'une fois mises en place, elles ne devraient pas être fragilisées par la réintroduction d'éléments de complexité au titre d'exigences nationales en matière d'audit***;

Or. en

Amendement 37
Daniel Buda

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que les mesures de simplification devraient concilier la nécessité d'une meilleure accessibilité aux fonds et la protection du budget de l'Union, tout en tenant dûment compte des préoccupations et des contributions des parties prenantes institutionnelles et non institutionnelles;	F. considérant que les mesures de simplification devraient concilier la nécessité d'une meilleure accessibilité aux fonds ***pour obtenir des résultats durables*** et la protection du budget de l'Union, tout en tenant dûment compte des préoccupations et des contributions des parties prenantes institutionnelles et non institutionnelles;

Or. ro

Amendement 38

Matthias Ecke, Klára Dobrev, Sabrina Repp

Proposition de résolution
Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F bis. considérant que toute tentative de simplification de la politique de cohésion de la part de la Commission doit tenir compte du fait que les changements apportés aux pratiques d'exécution actuelles représenteront inévitablement, dans un premier temps, une charge supplémentaire pour les autorités administratives et les bénéficiaires;

Or. en

Amendement 39
Waldemar Buda
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F bis. considérant que toute mesure de simplification efficace nécessite l'adoption du principe consistant à «ne pas nuire à la cohésion» ainsi que la suppression de tout objectif secondaire de la politique de cohésion s'il entrave ou retarde la réalisation de la convergence économique au sein de l'Union;

Or. en

Amendement 40
Vladimir Prebilič
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F bis. considérant que la clé de répartition révisée, nommée «formule de Berlin», dans sa composition actuelle énoncée à l'annexe XXVI du règlement portant dispositions communes, qui ajoute des éléments complémentaires intéressants au PIB, ne permet pas encore de refléter les divergences sur le terrain;

Or. en

Amendement 41
Maravillas Abadía Jover

Proposition de résolution
Considérant G bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	G bis. considérant que le modèle de gestion partagée s'est révélé être un pilier fondamental de la politique de cohésion, garantissant que les fonds de l'Union sont adaptés aux besoins spécifiques des régions et des collectivités locales tout en encourageant l'esprit d'entreprise et la prise de responsabilité à tous les niveaux de gouvernance; que le cadre de gouvernance multiple renforce la coopération entre l'Union et les autorités nationales, régionales et locales, en veillant à ce que les politiques soient effectivement conçues et mises en œuvre de manière à refléter la diversité territoriale et à maximiser l'incidence sur le terrain;

Or. en

Amendement 42
Vladimir Prebilič
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant G bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	G bis. considérant que les règles relatives à la passation des marchés publics et aux aides d'État constituent l'une des principales sources de dépenses et de charges administratives qui découlent à la fois de la surréglementation dans tous les États membres, à savoir les exigences supplémentaires imposées aux bénéficiaires par les autorités nationales et infranationales au-delà de celles qui découlent des dispositions du droit de l'Union, et de l'interprétation et l'application complexes du règlement général d'exemption par catégorie (RGEC) dans différents contextes territoriaux;

Or. en

Amendement 43
Dan-Ştefan Motreanu

Proposition de résolution
Considérant H bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	H bis. considérant qu'il convient de répondre aux inquiétudes exprimées par la Cour des comptes européenne au sujet du développement local mené par les acteurs locaux (DLAL), en particulier les dépenses administratives disproportionnées par rapport aux budgets des groupes d'action locale, qui pourraient être atténuées par l'adoption de modèles financiers simplifiés, tels que ceux utilisés dans le cadre du programme «Horizon Europe» aux fins du développement rural et territorial;

Or. en

Amendement 44
Raquel García Hermida-Van Der Walle, Elsi Katainen, Ľubica Karvašová

Proposition de résolution
Considérant H bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	H bis. considérant que la simplification de la cohésion devrait être complémentaire à d'autres instruments pour une harmonisation et une intégration plus poussées;

Or. en

Amendement 45
Maravillas Abadía Jover

Proposition de résolution
Considérant I

Proposition de résolution	*Amendement*
I. considérant qu'il convient de renforcer le principe de l'audit unique et de mettre en œuvre des mesures visant à réduire les contrôles et audits qui font double emploi avec la surveillance nationale pour le même projet et le même bénéficiaire;	***supprimé***

Or. en

Amendement 46
Raquel García Hermida-Van Der Walle, Elsi Katainen, Ľubica Karvašová

Proposition de résolution
Considérant I

Proposition de résolution	*Amendement*

I. considérant qu'il convient de renforcer le principe de l'audit unique et de mettre en œuvre des mesures visant à réduire les contrôles et audits qui font double emploi ***avec la surveillance nationale*** pour le même projet et le même bénéficiaire;	I. considérant qu'il convient de renforcer le principe de l'audit unique et de mettre en œuvre des mesures visant à réduire les contrôles et audits qui font double emploi ***aux niveaux régional, national et européen*** pour le même projet et le même bénéficiaire***, en garantissant une interprétation cohérente des règlements et en réduisant au minimum les charges administratives qui pèsent sur les autorités de gestion et les bénéficiaires***;

Or. en

Amendement 47
Gabriella Gerzsenyi

Proposition de résolution
Considérant I

Proposition de résolution	*Amendement*
I. considérant qu'il convient de ***renforcer*** le principe de l'audit unique ***et de mettre en œuvre des mesures visant à réduire*** les contrôles et audits ***qui font double emploi avec la surveillance nationale pour le même projet et le même bénéficiaire***;	I. considérant qu'il convient de ***maintenir*** le principe de l'audit unique ***parallèlement aux audits réguliers de la Commission européenne sans faire double emploi avec*** les contrôles et audits;

Or. en

Amendement 48
Afroditi Latinopoulou

Proposition de résolution
Considérant I bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	I bis. considérant que l'instabilité géopolitique et les revendications territoriales persistantes aux frontières extérieures de l'Union, en particulier

dans les zones de la Méditerranée et de l'Europe du Sud-Est, créent des défis supplémentaires pour les États membres, qui sont appelés à protéger non seulement leurs frontières nationales, mais aussi les frontières de l'Union européenne dans son ensemble; que la politique de cohésion doit contribuer à renforcer la résilience et la sécurité de ces régions, tout en préservant la souveraineté nationale et l'intégrité territoriale des États membres, qui constituent des valeurs fondamentales de l'Union;

Or. el

Amendement 49
Klára Dobrev, Nora Mebarek, Matthias Ecke, Sabrina Repp, Sérgio Gonçalves, Daniel Attard, Rosa Serrano Sierra

Proposition de résolution
Considérant I bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	I bis. considérant que la politique de cohésion doit continuer à faire preuve de résilience face à la fraude, à la corruption et à toute tentative visant à détourner son financement de sa mission initiale ainsi que des priorités adoptées pour le programme, au profit d'investissements en faveur d'intérêts particuliers, partisans ou privés; que, pour ce faire, des conditionnalités ainsi que des instruments intégrés sont nécessaires et doivent être renforcés pour prévenir, détecter et corriger les irrégularités, notamment la fraude, et le principe de partenariat, les exigences en matière de transparence et les politiques de lutte contre la fraude doivent être appliqués de façon appropriée;

Or. en

Amendement 50
Maravillas Abadía Jover

Proposition de résolution
Considérant I bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	I bis. considérant que la mise en place de mécanismes d'audit solides est essentielle pour garantir la responsabilité, la traçabilité et l'efficacité de l'utilisation des fonds de l'Union; que cela contribuera à prévenir la fraude, la mauvaise gestion ainsi que les incohérences au sein des systèmes de surveillance nationaux;

Or. en

Amendement 51
Kathleen Funchion
au nom du groupe de la gauche

Proposition de résolution
Considérant I bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	I bis. considérant que le principe de subsidiarité pourrait être appliqué de manière plus efficace dans le cadre des financements au titre de la politique de cohésion, par exemple en introduisant des valeurs seuils en deçà desquelles certaines obligations et exigences pourraient être levées, comme c'est le cas pour d'autres fonds de l'Union;

Or. en

Amendement 52
Dan-Ştefan Motreanu

Proposition de résolution

Considérant I bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	I bis. considérant que la redondance des priorités entre la FRR et la politique de cohésion, en particulier dans les projets écologiques et numériques, révèle une fragmentation dans le financement de l'Union et souligne la nécessité d'adopter une approche simplifiée et unifiée;

Or. en

Amendement 53
Vladimir Prebilič
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant I bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	I bis. considérant que l'article 20 du règlement portant dispositions communes permet déjà d'adopter des mesures temporaires en réponse à des circonstances exceptionnelles ou inhabituelles;

Or. en

Amendement 54
Maravillas Abadía Jover

Proposition de résolution
Considérant I ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	I ter. considérant que le principe de bonne gestion financière exige des procédures de contrôle indépendantes et à plusieurs niveaux afin de garantir le respect des règles de l'Union; que le fait

de s'appuyer de manière excessive sur la seule surveillance nationale peut donner lieu à des disparités dans l'application et le suivi, ce qui nuirait à la mise en œuvre uniforme du contrôle financier dans l'ensemble des États membres et, en fin de compte, à la protection des intérêts financiers de l'Union;

Or. en

Amendement 55
Dan-Ştefan Motreanu

Proposition de résolution
Considérant I ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	I ter. considérant que les principaux cadres stratégiques, tels que les accords de partenariat, les plans stratégiques relevant de la politique agricole commune (PAC), les plans nationaux en matière d'énergie et de climat, les plans pour une transition juste et les programmes nationaux de réforme, sont actuellement élaborés de manière isolée, faisant souvent double emploi et excluant les collectivités locales et régionales compétentes;

Or. en

Amendement 56
Klára Dobrev, Nora Mebarek, Matthias Ecke, Sabrina Repp, Sérgio Gonçalves, Daniel Attard, Rosa Serrano Sierra

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. rappelle le rôle fondamental que la politique de cohésion a joué face aux urgences et aux défis multidimensionnels	1. rappelle le rôle fondamental que la politique de cohésion a ***toujours*** joué face aux urgences et aux défis ***socio-***

de ces cinq dernières années et souligne qu'il est nécessaire de préserver sa logique et ses priorités, à savoir les investissements à long terme et la territorialisation;	***économiques*** multidimensionnels de ces cinq dernières années***, ce qui a engendré des évolutions constantes du cadre réglementaire et affaibli son axe stratégique,*** et souligne qu'il est nécessaire de préserver sa logique et ses priorités, à savoir ***maintenir de grandes ambitions pour*** les investissements à long terme et la territorialisation***, en se concentrant sur la croissance, la création d'emplois et les services sociaux***; ***souligne à cet égard la nécessité de créer un fonds d'urgence permanent afin de garantir que la politique de cohésion pourra être utilisée pour ses principales finalités;***

Or. en

Amendement 57
Kathleen Funchion
au nom du groupe de la gauche

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. rappelle le rôle fondamental que la politique de cohésion a joué face aux urgences et aux défis multidimensionnels de ces cinq dernières années et souligne qu'il est nécessaire de préserver sa logique et ses priorités, à savoir les investissements à long terme et la territorialisation;	1. rappelle le rôle fondamental que la politique de cohésion a joué face aux urgences et aux défis multidimensionnels de ces cinq dernières années et souligne qu'il est nécessaire de préserver sa logique et ses priorités, à savoir les investissements à long terme et la territorialisation***, mais fait remarquer que, dans le cadre d'une approche thématique globale, il est souhaitable d'adopter une approche plus souple pour la modification des programmes, notamment en relevant le niveau auquel les modifications apportées aux programmes sont considérées comme «non substantielles», ce qui permettrait d'éviter à la Commission de devoir adopter une décision***;

Or. en

Amendement 58
Afroditi Latinopoulou

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. rappelle le rôle fondamental que la politique de cohésion a joué face aux urgences et aux défis multidimensionnels de ces cinq dernières années et souligne qu'il est nécessaire de préserver sa logique et ses priorités, à savoir les investissements à long terme et la territorialisation;	1. rappelle le rôle fondamental que la politique de cohésion a joué face aux urgences et aux défis multidimensionnels de ces cinq dernières années et souligne qu'il est nécessaire de préserver sa logique et ses priorités, à savoir les investissements à long terme et la territorialisation; ***souligne que la politique de cohésion doit également répondre aux défis particuliers auxquels sont confrontés les pays méditerranéens en matière de renforcement de la résilience des communautés côtières et insulaires, tout en préservant la souveraineté nationale sur les eaux territoriales;***

Or. el

Amendement 59
Klara Dostalova, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. rappelle le rôle fondamental que la politique de cohésion a joué face aux urgences et aux défis multidimensionnels de ces cinq dernières années et souligne qu'il est nécessaire de préserver sa logique et ses priorités, à savoir les investissements à long terme et la territorialisation;	1. rappelle le rôle fondamental que la politique de cohésion a joué face aux urgences et aux défis multidimensionnels de ces cinq dernières années et souligne qu'il est nécessaire de préserver sa logique et ses priorités, à savoir les investissements à long terme et la territorialisation; ***souligne en outre que les États membres et les pouvoirs régionaux devraient disposer d'une plus grande autonomie pour adapter les priorités d'investissement***

à leurs besoins économiques et sociaux spécifiques, sans intervention excessive au niveau de l'Union;

Or. en

Amendement 60
Waldemar Buda
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. rappelle le rôle fondamental que la politique de cohésion a joué face aux urgences et aux défis multidimensionnels de ces cinq dernières années et souligne qu'il ***est nécessaire de préserver sa logique et ses priorités, à savoir les investissements à long terme et la territorialisation***;	1. rappelle le rôle fondamental que la politique de cohésion a joué face aux urgences et aux défis multidimensionnels de ces cinq dernières années et souligne qu'il ***importe de veiller à ce que toutes les politiques de l'Union, y compris celles qui sont financées en dehors du cadre de la cohésion, respectent le principe consistant à «ne pas nuire à la cohésion»***;

Or. en

Amendement 61
Antonella Sberna, Denis Nesci, Francesco Ventola

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. rappelle le rôle fondamental que la politique de cohésion a joué face aux urgences ***et aux défis multidimensionnels de ces cinq dernières années*** et souligne qu'il ***est nécessaire de préserver sa logique et ses priorités, à savoir les investissements à long terme et la territorialisation***;	1. rappelle le rôle fondamental que la politique de cohésion a joué face aux urgences ***multidimensionnelles*** et souligne qu'il ***importe de veiller à ce que toutes les politiques de l'Union, y compris celles qui sont financées en dehors du cadre de la cohésion, respectent le principe consistant à «ne pas nuire à la cohésion»***;

Or. en

Amendement 62
Daniel Buda

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. rappelle le rôle fondamental ***que la politique de cohésion*** a joué face aux urgences et aux défis multidimensionnels de ces cinq dernières années et souligne qu'il est nécessaire de préserver sa logique et ses priorités, à savoir les investissements à long terme et la territorialisation;	1. ***souligne le caractère flexible de la politique de cohésion et*** rappelle le rôle fondamental ***qu'elle*** a joué face aux urgences et aux défis multidimensionnels de ces cinq dernières années et souligne qu'il est nécessaire de préserver sa logique et ses priorités, à savoir les investissements à long terme et la territorialisation;

Or. ro

Amendement 63
Klára Dobrev, Nora Mebarek, Matthias Ecke, Sabrina Repp, Sérgio Gonçalves, Daniel Attard, Rosa Serrano Sierra

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. insiste sur le rôle crucial de la politique de cohésion dans le renforcement de la cohésion économique, territoriale et sociale de l'Union et de la solidarité entre ses États membres; est convaincu que le renforcement de la cohésion économique, territoriale et sociale est indispensable pour relever les défis liés aux déséquilibres entre les régions de l'Union, à l'amélioration de la qualité de vie, à la transition écologique et numérique juste, à la création d'emplois de qualité, à l'éradication de la pauvreté, en particulier la pauvreté infantile, et à la crise du logement;

Or. en

Amendement 64
Maravillas Abadía Jover

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. met en garde contre le détournement systématique des fonds de cohésion afin de répondre aux crises, car cette pratique nuit à leur principal objectif de réduction des disparités régionales et de promotion du développement durable, les financements étant limités à cet objectif; demande, en lieu et place, la création d'un instrument d'urgence renforcé spécifique dans le budget de l'Union, garantissant une réponse rapide et coordonnée aux crises futures sans compromettre l'intégrité structurelle de la politique de cohésion;

Or. en

Amendement 65
Matthias Ecke, Klára Dobrev, Sabrina Repp

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. souligne que la gestion partagée, le principe de partenariat, la gouvernance à niveaux multiples, la subsidiarité et l'approche territorialisée doivent rester les pièces maîtresses de toute réforme et de toute simplification de la politique de cohésion; rappelle que le fait de s'écarter de ces principes n'aboutira pas à une simplification, mais à une centralisation d'un instrument qui, pour être efficace, doit être territorialisé;

Or. en

Amendement 66
Raquel García Hermida-Van Der Walle, Elsi Katainen, Ľubica Karvašová

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. souligne qu'une politique de cohésion renforcée et simplifiée est essentielle pour créer et maintenir l'unité de l'Union face aux divisions géopolitiques croissantes;

Or. en

Amendement 67
Isabelle Le Callennec

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. insiste sur la nécessité de créer des fonds d'urgence distincts de la politique de cohésion;

Or. fr

Amendement 68
Klára Dobrev, Nora Mebarek, Matthias Ecke, Sabrina Repp, Sérgio Gonçalves, Daniel Attard, Rosa Serrano Sierra

Proposition de résolution
Paragraphe 1 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 ter. demande que la politique de cohésion soit modernisée, décentralisée et renforcée en plaçant les personnes au

centre, ancrée dans une gouvernance à plusieurs niveaux renforcée et une approche territorialisée, assortie d'une gestion partagée et garante du respect du principe de partenariat, en faisant pleinement participer les collectivités locales et régionales ainsi que les partenaires sociaux à tous les niveaux; insiste sur l'application contraignante du principe de partenariat tel que précisé à l'article 8 du règlement portant dispositions communes;

Or. en

Amendement 69
Vladimir Prebilič
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. reconnaît les importantes mesures de simplification déjà introduites au cours de la période de programmation 2021-2027, mais estime que plusieurs facteurs, notamment les modifications fréquentes de la réglementation, ainsi que la surréglementation, ont partiellement affaibli cette simplification;	2. reconnaît les importantes mesures de simplification déjà introduites au cours de la période de programmation 2021-2027, ***et en particulier les outils numériques améliorés pour l'e-cohésion, l'harmonisation plus large des règles au sein de plusieurs fonds, la souplesse accrue dans la gestion des programmes et la rationalisation des règles d'éligibilité;*** mais estime que plusieurs facteurs, notamment ***les charges de travail découlant des retards accumulés dans la période de programmation 2021-2027,*** les modifications fréquentes de la réglementation ***au cours de cette période, les réglementations complexes à plusieurs niveaux sur les audits et les contrôles***, ainsi que la surréglementation, ont partiellement affaibli cette simplification;

Or. en

Amendement 70
Afroditi Latinopoulou

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. reconnaît les importantes mesures de simplification déjà introduites au cours de la période de programmation 2021-2027, mais estime que plusieurs facteurs, notamment les modifications fréquentes de la réglementation, ainsi que la surréglementation, ont partiellement affaibli cette simplification;	2. reconnaît les importantes mesures de simplification déjà introduites au cours de la période de programmation 2021-2027, mais estime que plusieurs facteurs, notamment les modifications fréquentes de la réglementation, ainsi que la surréglementation, ont partiellement affaibli cette simplification; ***souligne que cette complexité constitue une charge particulièrement lourde pour les États membres possédant des zones insulaires et des régions présentant des caractéristiques géographiques particulières, où les infrastructures, les capacités administratives et l'accès aux ressources de la cohésion sont déjà limités;***

Or. el

Amendement 71
Klara Dostalova

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. reconnaît les importantes mesures de simplification déjà introduites au cours de la période de programmation 2021-2027, mais estime que plusieurs facteurs, notamment les modifications fréquentes de la réglementation, ainsi que la surréglementation, ont partiellement affaibli cette simplification;	2. reconnaît les importantes mesures de simplification déjà introduites au cours de la période de programmation 2021-2027, mais estime que plusieurs facteurs, notamment les modifications fréquentes de la réglementation, ainsi que la surréglementation, ont partiellement affaibli cette simplification; ***souligne la nécessité d'une réduction plus ambitieuse des exigences administratives, notamment en supprimant les doubles contrôles***

inutiles et en allégeant les procédures d'audit pour les petits projets;

Or. fr

Amendement 72
Elena Nevado del Campo

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. reconnaît les importantes mesures de simplification déjà introduites au cours de la période de programmation 2021-2027, mais estime que plusieurs facteurs, notamment les modifications fréquentes de la réglementation, ainsi que la surréglementation, ont partiellement affaibli cette simplification;	2. reconnaît les importantes mesures de simplification déjà introduites au cours de la période de programmation 2021-2027, mais estime que plusieurs facteurs, notamment les modifications fréquentes de la réglementation, ainsi que la surréglementation, ont partiellement affaibli cette simplification; ***attire l'attention sur le fait que, ces dernières années, les périodes de programmation 2014-2020 et 2021-2027 et les fonds de la facilité pour la reprise et la résilience (FRR) ont été redondants;***

Or. en

Amendement 73
Waldemar Buda
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. reconnaît les importantes mesures de simplification déjà introduites au cours de la période de programmation 2021-2027, mais estime que plusieurs facteurs, ***notamment les modifications fréquentes de la réglementation***, ainsi que la surréglementation, ont partiellement	2. reconnaît les importantes mesures de simplification déjà introduites au cours de la période de programmation 2021-2027, mais estime que plusieurs facteurs, ***en particulier les objectifs supplémentaires de la politique de cohésion dans le cadre du programme***

affaibli cette simplification;	***environnemental***, ainsi que ***les modifications fréquentes de la réglementation et*** la surréglementation, ont partiellement affaibli cette simplification;

Or. en

Amendement 74
Klára Dobrev, Nora Mebarek, Matthias Ecke, Sabrina Repp, Sérgio Gonçalves, Daniel Attard

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. reconnaît les importantes mesures de simplification déjà introduites au cours de la période de programmation 2021-2027, ***mais estime*** que plusieurs facteurs, notamment les modifications fréquentes de la réglementation, ainsi que la surréglementation, ont partiellement affaibli cette simplification;	2. reconnaît les importantes mesures de simplification déjà introduites au cours de la période de programmation 2021-2027, ***tout en estimant*** que plusieurs facteurs, notamment les modifications fréquentes de la réglementation, ainsi que la surréglementation, ***qui imposent aux bénéficiaires des charges allant au-delà des exigences de l'Union,*** ont partiellement affaibli cette simplification;

Or. en

Amendement 75
Daniel Buda

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. reconnaît les importantes mesures de simplification déjà introduites au cours de la période de programmation 2021-2027, mais estime que plusieurs facteurs, notamment les modifications fréquentes de la réglementation, ainsi que la surréglementation, ont ***partiellement affaibli*** cette simplification;	2. reconnaît les importantes mesures de simplification déjà introduites au cours de la période de programmation 2021-2027, mais estime que plusieurs facteurs, notamment les modifications fréquentes de la réglementation, ainsi que la surréglementation, ont ***entravé*** cette simplification;

Or. ro

Amendement 76
Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 2 – alinéa 1 (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	estime que la simplification doit être un principe essentiel sur lequel repose la politique de cohésion; insiste sur le fait qu'éviter les exigences administratives excessives ne devrait pas se faire aux dépens d'une bonne gestion financière;

Or. en

Amendement 77
Raquel García Hermida-Van Der Walle, Elsi Katainen, Ľubica Karvašová

Proposition de résolution
Paragraphe 2 – alinéa 1 (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	souligne que la simplification de la réglementation de la politique de cohésion est essentielle à l'amélioration de sa mise en œuvre;

Or. en

Amendement 78
Matthias Ecke, Klára Dobrev, Sabrina Repp

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. attire l'attention sur le fait que le règlement portant dispositions communes

et les programmes de financement respectifs doivent être publiés en temps utile avant le début d'une période de financement afin que les programmes régionaux puissent être approuvés immédiatement après le début d'une nouvelle période de financement; recommande d'étudier la possibilité de retirer certaines réglementations et exigences techniques du règlement portant dispositions communes et de les intégrer dans un ensemble de lignes directrices/manuels afin d'instaurer une certitude et une routine du côté des autorités de gestion et des bénéficiaires; fait remarquer que l'absence de certitude concernant la mise en œuvre des instruments de financement conduit souvent les autorités administratives, dans le respect du principe de prudence, à aller dans le sens d'une interprétation plus restrictive des dispositions imprécises;

Or. en

Amendement 79
Klára Dobrev, Nora Mebarek, Matthias Ecke, Sabrina Repp, Sérgio Gonçalves, Daniel Attard, Rosa Serrano Sierra

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. invite la Commission à présenter des propositions crédibles pour renforcer et moderniser la politique de cohésion, sans la démanteler ni la supprimer, afin qu'elle puisse continuer à apporter sa contribution unique et irremplaçable aux objectifs fondamentaux de l'Union, tels que l'équité, la solidarité interterritoriale, le renforcement de la compétitivité, la création d'emplois de qualité, l'éradication de la pauvreté, l'accès à un logement abordable ainsi que l'accès à

des services publics de qualité pour tous;

Or. en

Amendement 80
Kathleen Funchion
au nom du groupe de la gauche

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. estime que les manœuvres visant à associer la politique de cohésion au processus du Semestre européen et le détournement de la politique de cohésion au profit d'autres domaines d'action tels que la défense ont créé et continueront de créer des complications, des retards et des frustrations pour les bénéficiaires; appelle donc à un retour au fondement de la politique de cohésion, qui est la lutte contre les inégalités territoriales, économiques et sociales, afin de parvenir à une simplification réelle et concrète;

Or. en

Amendement 81
Dan-Ştefan Motreanu

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. se dit préoccupé par la fragmentation persistante du financement de l'Union, plus de 50 programmes pluriannuels ayant été créés pour la période 2021-2027, dont une part croissante, actuellement 40 %, est gérée de manière centralisée au titre de l'actuel cadre financier pluriannuel;

Or. en

Amendement 82
Elena Nevado del Campo

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. estime que l'adoption tardive de la législation sectorielle et le long processus d'adoption des documents de programmation ont engendré des retards dans la mise en œuvre au cours des périodes de programmation précédentes;

Or. en

Amendement 83
Isabelle Le Callennec

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. plaide pour une simplification des procédures de contrôle des dépenses et recommande de recourir plus largement aux options de coûts simplifiés;

Or. fr

Amendement 84
Kathleen Funchion
au nom du groupe de la gauche

Proposition de résolution
Paragraphe 2 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

2 ter. fait remarquer que les règles relatives aux aides d'État peuvent ajouter de la complexité et que, de manière générale, l'esprit des règles dites «de minimis» devrait être appliqué, et que des mesures telles que les conditions favorisantes actuellement en vigueur (article 15 du règlement portant dispositions communes) peuvent être utilisées dans une plus large mesure;

Or. en

Amendement 85
Klára Dobrev, Nora Mebarek, Matthias Ecke, Sabrina Repp, Sérgio Gonçalves, Daniel Attard, Rosa Serrano Sierra

Proposition de résolution
Paragraphe 2 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 ter. insiste sur le fait que la politique de cohésion ne peut évoluer et fournir des résultats qu'avec un budget substantiellement accru, eu égard aux besoins d'investissement à venir; souligne qu'une mobilisation effective et complémentaire des financements de l'Union et des États membres sera nécessaire;

Or. en

Amendement 86
Dan-Ştefan Motreanu

Proposition de résolution
Paragraphe 2 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 ter. demande instamment aux États membres d'éviter la surréglementation en ajoutant des règles nationales inutiles aux

exigences de l'Union, et demande l'établissement, dans l'Union, d'un nouveau cadre de confiance et de coopération entre tous les niveaux de gouvernement;

Or. en

Amendement 87
Klara Dostalova

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. invite la Commission à promouvoir une approche ascendante dans les propositions à venir visant à simplifier la conception de la nouvelle politique de cohésion, en garantissant la consultation et la participation obligatoires des collectivités locales et régionales, des organisations de la société civile et des petites et moyennes entreprises;	3. invite la Commission à promouvoir une approche ascendante dans les propositions à venir visant à simplifier la conception de la nouvelle politique de cohésion, en garantissant la consultation et la participation obligatoires des collectivités locales et régionales, des organisations de la société civile et des petites et moyennes entreprises; ***souligne qu'il importe en particulier de donner les moyens aux États membres et aux pouvoirs régionaux de gérer les fonds en fonction de leurs priorités économiques et sociales propres, notamment en réduisant les interventions inutiles de l'Union dans les projets à faible risque et en accordant aux États membres une plus grande souplesse dans l'attribution des fonds;***

Or. en

Amendement 88
Waldemar Buda
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. invite la Commission à promouvoir une approche ascendante dans les propositions à venir visant à simplifier la conception de la nouvelle politique de cohésion***, en garantissant la consultation et la participation obligatoires des collectivités locales et régionales, des organisations de la société civile et des petites et moyennes entreprises***;	3. invite la Commission à promouvoir une approche ascendante dans les propositions à venir visant à simplifier la conception de la nouvelle politique de cohésion ***et à cesser de promouvoir une approche centralisée et descendante***;

Or. en

Amendement 89
Maravillas Abadía Jover

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. invite la Commission à promouvoir une approche ascendante dans les propositions à venir visant à simplifier la conception de la nouvelle politique de cohésion, en garantissant la consultation et la participation obligatoires des collectivités locales et régionales, des organisations de la société civile et des petites et moyennes entreprises;	3. invite la Commission à promouvoir une approche ascendante dans les propositions à venir visant à simplifier la conception de la nouvelle politique de cohésion, en garantissant la consultation et la participation obligatoires des collectivités locales et régionales, des organisations de la société civile***, des acteurs de l'économie sociale*** et des petites et moyennes entreprises;

Or. en

Amendement 90
Klára Dobrev, Nora Mebarek, Matthias Ecke, Sabrina Repp, Sérgio Gonçalves, Daniel Attard, Rosa Serrano Sierra

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. invite la Commission à ***promouvoir***	3. invite la Commission à ***développer***

une approche ascendante dans les propositions à venir visant à simplifier la conception de la nouvelle politique de cohésion, en garantissant la consultation et la participation obligatoires des collectivités locales et régionales, des organisations de la société civile et des petites et moyennes entreprises;	une approche ascendante dans les propositions à venir visant à simplifier la conception de la nouvelle politique de cohésion, en garantissant la consultation et la participation obligatoires des collectivités locales et régionales, ***des partenaires sociaux à tous les niveaux,*** des organisations de la société civile et des petites et moyennes entreprises;

Or. en

Amendement 91
Daniel Buda

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. invite la Commission à promouvoir une approche ascendante dans les propositions à venir visant à simplifier la conception de la nouvelle politique de cohésion, en garantissant la consultation et la participation obligatoires des collectivités locales et régionales***, des organisations de la société civile*** et des petites et moyennes entreprises;	3. invite la Commission à promouvoir une approche ascendante dans les propositions à venir visant à simplifier la conception de la nouvelle politique de cohésion, en garantissant la consultation et la participation obligatoires des collectivités locales et régionales et des petites et moyennes entreprises;

Or. ro

Amendement 92
Daniel Buda

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. invite la Commission à promouvoir une approche ascendante dans les propositions à venir visant à simplifier la conception de la nouvelle politique de cohésion, en garantissant la consultation et	3. invite la Commission à promouvoir une approche ascendante dans les propositions à venir visant à simplifier la conception de la nouvelle politique de cohésion, en garantissant la consultation et

la participation obligatoires des collectivités locales et régionales, des organisations de la société civile et des ***petites et moyennes*** entreprises;	la participation obligatoires des collectivités locales et régionales, des organisations de la société civile et des entreprises;

Or. ro

Amendement 93
Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 3 – alinéa 1 (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	souligne que la transition numérique a un rôle important à jouer dans la simplification des exigences administratives et qu'il convient donc de ne pas laisser son potentiel inexploité;

Or. en

Amendement 94
Klára Dobrev, Nora Mebarek, Matthias Ecke, Sabrina Repp, Sérgio Gonçalves, Daniel Attard, Rosa Serrano Sierra

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 bis. se prononce contre l'idée d'un programme national unique, qui est très éloignée des réalités du terrain et qui mettrait en péril, voire supprimerait, la capacité de la politique de cohésion à tenir compte des besoins divergents des politiques sectorielles, ainsi que des objectifs et des spécificités des instruments macrorégionaux, nationaux, régionaux ou locaux;

Or. en

Amendement 95
Klára Dobrev, Nora Mebarek, Matthias Ecke, Sabrina Repp, Sérgio Gonçalves, Daniel Attard, Rosa Serrano Sierra

Proposition de résolution
Paragraphe 3 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 ter. insiste sur le fait que l'utilisation de programmes territoriaux gérés au niveau régional NUTS 2 a été cruciale pour répondre aux besoins réels du terrain et pour réduire efficacement les différences régionales dans le passé et qu'elle doit donc rester le pilier de la politique de cohésion à l'avenir, en la complétant par des instruments conçus pour dépasser les limites administratives, tels que les programmes macrorégionaux, la coopération territoriale européenne (Interreg) et l'investissement territorial intégré (ITI), ainsi que par des initiatives locales au moyen du DLAL;

Or. en

Amendement 96
Antonella Sberna, Denis Nesci, Francesco Ventola

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. estime ***qu'un resserrement du nombre de*** fonds***,*** un ***ensemble*** unique de ***règles de mise en œuvre, de suivi et de contrôle***, ***ainsi*** qu'une interface informatique intégrée unique pour les bénéficiaires ***pourraient*** ouvrir la voie à une politique plus souple et accroître la possibilité de transférer des fonds vers différentes priorités au cours de la période de programmation sans qu'il soit	4. estime ***que la consolidation des*** fonds ***faisant double emploi en*** un ***instrument*** unique de ***cohésion multifonctionnel, assorti d'un cadre réglementaire unifié, permettrait de réduire la fragmentation et d'accroître l'incidence et l'accessibilité des ressources issues de la politique de cohésion***, ***et*** qu'une interface informatique intégrée unique pour les bénéficiaires***, liée***

nécessaire de modifier le cadre réglementaire;

aux instruments déjà utilisés au sein des États membres, pourrait ouvrir la voie à une politique plus souple et accroître la possibilité de transférer des fonds vers différentes priorités au cours de la période de programmation sans qu'il soit nécessaire de modifier le cadre réglementaire;

Or. en

Amendement 97
Klara Dostalova

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. estime qu'un resserrement du nombre de fonds, un ensemble unique de règles de mise en œuvre, de suivi et de contrôle, ainsi qu'une interface informatique intégrée unique pour les bénéficiaires pourraient ouvrir la voie à une politique plus souple et accroître la possibilité de transférer des fonds vers différentes priorités au cours de la période de programmation sans qu'il soit nécessaire de modifier le cadre réglementaire;	4. estime qu'un resserrement du nombre de fonds, un ensemble unique de règles de mise en œuvre, de suivi et de contrôle, ainsi qu'une interface informatique intégrée unique pour les bénéficiaires pourraient ouvrir la voie à une politique plus souple et accroître la possibilité de transférer des fonds vers différentes priorités au cours de la période de programmation sans qu'il soit nécessaire de modifier le cadre réglementaire; ***demande en outre que les États membres bénéficient d'une plus grande souplesse pour réaffecter les fonds en réponse aux chocs économiques, aux évolutions démographiques ou aux défis régionaux pressants;***

Or. en

Amendement 98
Maravillas Abadía Jover

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. estime ***qu'un resserrement du nombre de*** fonds, ***un ensemble unique de*** règles de mise en œuvre***, de suivi et de contrôle***, ainsi qu'une interface informatique intégrée unique pour les bénéficiaires pourraient ***ouvrir la voie*** à une politique plus souple ***et accroître la possibilité de transférer des fonds vers différentes*** priorités au cours de la période de programmation ***sans qu'il soit nécessaire de modifier le cadre réglementaire***;	4. estime ***qu'une meilleure coordination entre les*** fonds, ***des*** règles de mise en œuvre ***plus claires et plus harmonisées***, ainsi qu'une interface informatique intégrée unique pour les bénéficiaires pourraient ***contribuer*** à une politique plus ***efficace et plus*** souple***; souligne toutefois que la souplesse ne saurait nuire à la planification stratégique à long terme ni à la stabilité des investissements en faveur de la cohésion; demande que toute modification des*** priorités ***de financement*** au cours de la période de programmation ***reste alignée sur les objectifs de développement régional et de cohésion économique***;

Or. en

Amendement 99
Klára Dobrev, Nora Mebarek, Matthias Ecke, Sabrina Repp, Sérgio Gonçalves, Daniel Attard, Rosa Serrano Sierra

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. estime qu'un ***resserrement du nombre de fonds, un*** ensemble unique de règles de mise en œuvre, de suivi et de contrôle, ainsi ***qu'une interface informatique intégrée unique*** pour les bénéficiaires pourraient ouvrir la voie à une politique plus souple et accroître la possibilité de transférer des fonds vers différentes priorités au cours de la période de programmation sans qu'il soit nécessaire de modifier le cadre réglementaire;	4. estime qu'un ensemble unique de règles de mise en œuvre, de suivi et de contrôle, ainsi ***que l'utilisation obligatoire, par tous les États membres, d'interfaces informatiques intégrées*** pour les bénéficiaires***, couvrant toutes les étapes du cycle du programme ainsi que tous les échanges de données et de documents, avec des outils automatisés d'élaboration de rapports,*** pourraient ouvrir la voie à une politique plus souple et accroître la possibilité de transférer des fonds vers différentes priorités au cours de la période de programmation sans qu'il soit nécessaire de modifier le cadre réglementaire;

Or. en

Amendement 100
Vladimir Prebilič
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. estime qu'un resserrement du nombre de fonds, un ensemble unique de règles de mise en œuvre, de suivi et de contrôle, ainsi qu'une interface informatique intégrée unique pour les bénéficiaires pourraient ouvrir la voie à une politique plus souple et accroître la possibilité de transférer des fonds vers différentes priorités au cours de la période de programmation sans qu'il soit nécessaire de modifier le cadre réglementaire;	4. estime qu'un resserrement du nombre de fonds, un ensemble unique de règles de mise en œuvre, de suivi et de contrôle, ainsi qu'une interface informatique intégrée unique pour les bénéficiaires pourraient ouvrir la voie à une politique plus souple et accroître la possibilité de transférer des fonds vers différentes priorités ***liées à la politique de cohésion*** au cours de la période de programmation***, conformément aux objectifs établis à long terme,*** sans qu'il soit nécessaire de modifier le cadre réglementaire;

Or. en

Amendement 101
Kathleen Funchion
au nom du groupe de la gauche

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. estime qu'un ***resserrement du nombre de fonds, un*** ensemble unique de règles de mise en œuvre, de suivi et de contrôle***, ainsi qu'une interface informatique intégrée unique pour les bénéficiaires pourraient*** ouvrir la voie à une politique plus souple et accroître la possibilité de transférer des fonds vers	4. estime qu'un ensemble unique de règles de mise en œuvre, de suivi et de contrôle ***pourrait*** ouvrir la voie à une politique plus souple et accroître la possibilité de transférer des fonds vers différentes priorités au cours de la période de programmation sans qu'il soit nécessaire de modifier le cadre

différentes priorités au cours de la période de programmation sans qu'il soit nécessaire de modifier le cadre réglementaire;

réglementaire; ***estime qu'il serait également intéressant d'évaluer l'utilité d'une interface informatique intégrée unique pour les bénéficiaires;***

Or. en

Amendement 102
Waldemar Buda
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. estime qu'un ***resserrement du nombre de*** fonds***, un ensemble unique de règles de mise en œuvre, de suivi et de contrôle***, ainsi qu'une interface informatique intégrée unique pour les bénéficiaires pourraient ouvrir la voie à une politique plus souple et accroître la possibilité de transférer des fonds vers différentes priorités au cours de la période de programmation sans qu'il soit nécessaire de modifier le cadre réglementaire;	4. estime qu'un ***cadre réglementaire plus cohérent pour les différents*** fonds ***de cohésion***, ainsi qu'une interface informatique intégrée unique pour les bénéficiaires***, liée aux instruments déjà utilisés au sein des États membres,*** pourraient ouvrir la voie à une politique plus souple et accroître la possibilité de transférer des fonds vers différentes priorités au cours de la période de programmation sans qu'il soit nécessaire de modifier le cadre réglementaire;

Or. en

Amendement 103
Raquel García Hermida-Van Der Walle, Elsi Katainen, Ľubica Karvašová

Proposition de résolution
Paragraphe 4 – alinéa 1 (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	estime qu'une politique plus souple ne devrait pas donner lieu à une incertitude financière ni à une complexité accrue pour les bénéficiaires finaux;

Or. en

Amendement 104
Klara Dostalova

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. invite instamment la Commission à mettre en place une plateforme numérique unifiée afin de simplifier l'ensemble du cycle de vie des projets relevant de la politique de cohésion, des soumissions aux audits; estime que cette plateforme devrait inclure une détection automatique des erreurs, un guide étape par étape pour les demandeurs ainsi qu'un suivi en temps réel de l'avancement du projet; souligne en outre que la plateforme devrait intégrer et prendre en charge les outils numériques nationaux développés par les États membres afin d'introduire une plus grande souplesse dans les processus administratifs et de garantir des approches adaptées aux besoins régionaux; demande que cette plateforme puisse également fournir des rapports publics réguliers sur les résultats des projets, les dotations financières ainsi que les indicateurs d'impact social mesurables, afin que les citoyens puissent suivre l'avancement et les répercussions des projets financés par l'Union dans leurs régions;

Or. en

Amendement 105
Afroditi Latinopoulou

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

4 bis. souligne la nécessité d'accorder une attention particulière aux États membres de l'Europe du Sud et du Sud-Est qui sont confrontés à des flux migratoires accrus, ceux-ci faisant peser une charge disproportionnée sur les infrastructures et les économies locales; invite à davantage de flexibilité dans l'utilisation des fonds de cohésion pour affronter les défis liés à la gestion des frontières extérieures et aux pressions démographiques, tout en garantissant la cohésion territoriale et la protection du patrimoine culturel des zones frontalières;

Or. el

Amendement 106
Vladimir Prebilič
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. réaffirme son soutien au nouveau règlement BRIDGEforEU et rappelle qu'il est nécessaire de renforcer les mesures de simplification, en particulier dans les programmes transfrontaliers, grâce à des solutions sur mesure tenant compte des défis économiques, sociaux et géopolitiques spécifiques auxquels les régions transfrontalières sont confrontées;

Or. en

Amendement 107
Klára Dobrev, Nora Mebarek, Matthias Ecke, Sabrina Repp, Sérgio Gonçalves, Daniel Attard

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. souligne que les efforts de simplification doivent avant tout viser à réduire la charge qui pèse sur les bénéficiaires, à faciliter leur accès aux fonds, à réduire le travail administratif, à supprimer les redondances inutiles de processus, ainsi qu'à interdire et à entraver efficacement la surréglementation par les autorités nationales;

Or. en

Amendement 108
Klara Dostalova

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. souligne que les États membres doivent bénéficier d'une flexibilité accrue dans la répartition des fonds de cohésion, leur permettant de réallouer les financements en fonction de leurs priorités nationales et régionales, sans nécessiter une approbation préalable de la Commission européenne;

Or. fr

Amendement 109
Kathleen Funchion
au nom du groupe de la gauche

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. estime que les exigences en

matière de collecte de données peuvent être excessives et observe que certains bénéficiaires ont le sentiment que les exigences en matière de données se multiplient et qu'une rationalisation de ces exigences est nécessaire;

Or. en

Amendement 110
Raquel García Hermida-Van Der Walle, Elsi Katainen, Ľubica Karvašová

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. estime que la création de nouveaux fonds distincts de petite taille devrait être évitée dans la mesure du possible et reconnaît que les fonds plus importants sont plus efficaces pour mettre en œuvre des solutions aux défis stratégiques de l'Union;

Or. en

Amendement 111
Klára Dobrev, Nora Mebarek, Matthias Ecke, Sabrina Repp, Sérgio Gonçalves, Daniel Attard

Proposition de résolution
Paragraphe 4 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 ter. souligne que les propositions de la Commission relatives au cadre réglementaire de la politique de cohésion dans le prochain cadre financier pluriannuel doivent être accompagnées d'une évaluation approfondie et détaillée de chaque modification réglementaire au niveau de la charge administrative; invite instamment la Commission à évaluer

régulièrement les cadres juridique et de gestion des États membres, en recensant et en promouvant les bonnes pratiques, ainsi qu'en prenant activement des mesures à l'encontre des solutions des autorités nationales et des autorités responsables des programmes qui alourdissent inutilement la charge administrative;

Or. en

Amendement 112
Klara Dostalova

Proposition de résolution
Paragraphe 4 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 ter. invite la Commission à mettre en place une procédure accélérée pour les projets de petite ampleur et à faible risque dans le cadre de la politique de cohésion afin de réduire la complexité administrative et d'accélérer le versement des fonds; estime que cette procédure devrait inclure des exigences simplifiées en matière de demande et d'élaboration de rapports, et mettre particulièrement l'accent sur le soutien aux communes rurales et aux initiatives communautaires qui sont touchées de manière disproportionnée par la lourdeur administrative;

Or. en

Amendement 113
Vladimir Prebilič
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 4 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 ter. estime que l'intégration des questions d'égalité entre les hommes et les femmes et l'intégration de la dimension de genre devraient être prises en compte et favorisées tout au long de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des programmes ainsi que lors de l'élaboration de rapports à leur sujet, mais également dans le prochain cadre de la politique de cohésion[1 bis]; demande, cependant, que tous les États membres intègrent de manière plus cohérente l'outil de suivi de l'intégration de la dimension du genre dans les budgets nationaux;
	[1 bis] Article 9 du règlement portant dispositions communes actuel sur les principes horizontaux

Or. en

Amendement 114
Raquel García Hermida-Van Der Walle, Elsi Katainen, Ľubica Karvašová

Proposition de résolution
Paragraphe 4 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 ter. estime que la définition actuelle de l'«entreprise en difficulté» fait peser une charge déraisonnable sur les organisations et engendre des difficultés inutiles pour l'innovation, la compétitivité et les bénéficiaires finaux potentiels des fonds de cohésion, et qu'elle devrait donc faire l'objet d'une révision;

Or. en

Amendement 115

Klára Dobrev, Nora Mebarek, Matthias Ecke, Sabrina Repp, Sérgio Gonçalves

Proposition de résolution
Paragraphe 4 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 quater. souligne que la qualité de la sélection des projets est essentielle pour garantir que les fonds de l'Union sont toujours utilisés en accord avec le cadre de programmation établi, ainsi que du point de vue de l'efficacité globale de la politique; invite la Commission à faire de l'application stricte du principe de partenariat une priorité, en veillant à ce que les États membres recrutent des organisations véritablement qualifiées et représentatives en tant que partenaires lors de la programmation, ainsi que des membres des comités de suivi; demande instamment à la Commission de contrôler régulièrement la méthode avec laquelle les États membres choisissent les experts chargés de l'évaluation et de la sélection des demandes de projets, afin de garantir le niveau d'expertise nécessaire et de prévenir les fraudes;

Or. en

Amendement 116
Klara Dostalova

Proposition de résolution
Paragraphe 4 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 quater. recommande l'introduction d'une «conditionnalité intelligente» pour les financements au titre de la politique de cohésion, qui permettrait aux États membres de réaffecter les ressources avec souplesse en réponse aux crises économiques, sociales ou environnementales, sans compromettre

les objectifs stratégiques à long terme;

Or. en

Amendement 117
Raquel García Hermida-Van Der Walle, Ľubica Karvašová

Proposition de résolution
Paragraphe 4 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 quater. estime que les mesures de simplification ne devraient pas entraver l'intégration de la dimension de genre;

Or. en

Amendement 118
Klára Dobrev, Nora Mebarek, Matthias Ecke, Sabrina Repp, Sérgio Gonçalves

Proposition de résolution
Paragraphe 4 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 quinquies. estime que les options de coûts simplifiés existantes devraient être développées davantage et introduites en tant que mesures obligatoires, plutôt que facultatives, dans un large éventail de programmes relevant déjà de la période de programmation actuelle, en particulier au profit des organisations non gouvernementales (ONG), des PME et des promoteurs de projets locaux de petite dimension;

Or. en

Amendement 119
Klara Dostalova, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 4 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 quinquies. demande que les États membres bénéficient d'une plus grande souplesse dans la réaffectation des fonds de la politique de cohésion au cours des périodes de programmation afin de pouvoir mieux répondre aux nouveaux défis tels que les crises économiques, les évolutions démographiques ou les urgences environnementales;

Or. en

Amendement 120
Waldemar Buda
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souligne que la participation active ***et obligatoire*** des ***collectivités*** locales ***et régionales*** à la préparation, à la programmation, à la mise en œuvre, à l'exécution, au suivi et à l'évaluation des projets dans les domaines qu'elles gèrent est une condition préalable essentielle à une simplification réussie et adaptée;	5. souligne que la participation active des ***autorités nationales, régionales et*** locales à la préparation, à la programmation, à la mise en œuvre, à l'exécution, au suivi et à l'évaluation des projets dans les domaines qu'elles gèrent est une condition préalable essentielle à une simplification réussie et adaptée;

Or. en

Amendement 121
Daniel Buda

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*

5. souligne que la participation active et obligatoire des collectivités locales et régionales à la préparation, à la programmation, à la mise en œuvre, ***à l'exécution,*** au suivi et à l'évaluation des projets dans les domaines qu'elles gèrent est une condition préalable essentielle à une simplification réussie et adaptée;	5. souligne que la participation active et obligatoire des collectivités locales et régionales à la préparation, à la programmation, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des projets dans les domaines qu'elles gèrent est une condition préalable essentielle à une simplification réussie et adaptée;

Or. ro

Amendement 122
Daniel Buda

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. attire l'attention sur le fait que, à défaut d'un partenariat solide avec les échelons locaux et régionaux et d'un renforcement de leurs capacités administratives, la politique de cohésion risque de devenir trop centralisée et d'avoir peu d'effet sur le développement équilibré des régions européennes;

Or. ro

Amendement 123
Fredis Beleris

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. invite la Commission à étudier la possibilité d'inclure une analyse d'impact territorial et d'impact sur la gouvernance dans le Semestre européen et de proposer un ensemble plus large d'indices et d'indicateurs de bien-être qui pourraient compléter le PIB dans la clé de	***supprimé***

répartition, dans le but de réduire davantage les disparités, y compris au niveau intrarégional, et de permettre des investissements mieux ciblés là où ils sont le plus nécessaires;

Or. el

Amendement 124
Waldemar Buda
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. invite la Commission à étudier la possibilité d'inclure une analyse d'impact territorial et d'impact sur la gouvernance dans le Semestre européen et de proposer un ensemble plus large d'indices et d'indicateurs de bien-être qui pourraient compléter le PIB dans la clé de répartition, dans le but de réduire davantage les disparités, y compris au niveau intrarégional, et de permettre des investissements mieux ciblés là où ils sont le plus nécessaires;	***supprimé***

Or. en

Amendement 125
Daniel Buda

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. invite la Commission à étudier la possibilité ***d'inclure une analyse d'impact territorial et d'impact sur la gouvernance dans*** le Semestre européen et de ***proposer un ensemble plus large d'indices et***	6. invite la Commission à étudier la possibilité ***de réformer*** le Semestre européen ***pour en faire un processus participatif pour les États membres*** et de ***garder*** le PIB dans la clé de répartition

d'indicateurs de bien-être qui pourraient compléter le PIB dans la clé de répartition***, dans le but de réduire davantage les disparités, y compris au niveau intrarégional, et de permettre des investissements mieux ciblés là où ils sont le plus nécessaires***;	***comme critère principal pour déterminer les dotations financières, et estime qu'un assouplissement éventuel des critères doit tenir compte des facteurs pertinents pour atteindre les objectifs fondamentaux de la politique de cohésion, tels que la dimension de cohésion sociale***; ***ajoute que la Roumanie, conformément à la position qu'elle défend, soutient que le PIB régional par habitant doit rester le critère principal pour établir les dotations financières entre les États membres; précise qu'un assouplissement éventuel des critères doit tenir compte des facteurs pertinents pour atteindre les objectifs fondamentaux de la politique de cohésion, tels que la dimension de cohésion sociale, notamment les besoins des communautés marginalisées, les plus touchées par la pauvreté;***
	Or. ro

Amendement 126
Afroditi Latinopoulou

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. invite la Commission à étudier la possibilité d'inclure une analyse d'impact territorial et d'impact sur la gouvernance dans le Semestre européen et de proposer un ensemble plus large d'indices et d'indicateurs de bien-être qui pourraient compléter le PIB dans la clé de répartition, dans le but de réduire davantage les disparités, y compris au niveau intrarégional, et de permettre des investissements mieux ciblés là où ils sont le plus nécessaires;	6. invite la Commission à étudier la possibilité d'inclure une analyse d'impact territorial et d'impact sur la gouvernance dans le Semestre européen et de proposer un ensemble plus large d'indices et d'indicateurs de bien-être qui pourraient compléter le PIB dans la clé de répartition, dans le but de réduire davantage les disparités, y compris au niveau intrarégional, et de permettre des investissements mieux ciblés là où ils sont le plus nécessaires; ***souligne que ces indicateurs doivent inclure des critères tels que le coût de la surveillance des frontières extérieures, l'exposition aux catastrophes naturelles, la situation***

géostratégique, l'insularité et les coûts du transport maritime, ainsi que le déclin de la population dans les zones ultrapériphériques;

Or. el

Amendement 127
Matthias Ecke, Sabrina Repp

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. invite la Commission à étudier la possibilité d'inclure une analyse d'impact territorial et d'impact sur la gouvernance dans le Semestre européen ***et de proposer un ensemble plus large d'indices et d'indicateurs de bien-être qui pourraient compléter le PIB dans la clé de répartition, dans le but de réduire davantage les disparités, y compris au niveau intrarégional, et de permettre des investissements mieux ciblés là où ils sont le plus nécessaires***;	6. invite la Commission à étudier la possibilité d'inclure une analyse d'impact territorial et d'impact sur la gouvernance dans le Semestre européen;

Or. en

Amendement 128
Vladimir Prebilič
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. invite la Commission à étudier la possibilité d'inclure une analyse d'impact territorial et d'impact sur la gouvernance dans le Semestre européen et de proposer un ensemble plus large d'indices et d'indicateurs de bien-être qui pourraient	6. invite la Commission à étudier la possibilité ***de réformer le Semestre européen afin de mieux tenir compte de la gouvernance à plusieurs niveaux, notamment la consultation des autorités infranationales lors de la validation des***

compléter le PIB dans la clé de répartition, dans le but de réduire davantage les disparités, y compris au niveau intrarégional, et de permettre des investissements mieux ciblés là où ils sont le plus nécessaires;

recommandations par pays, d'inclure une analyse d'impact territorial et d'impact sur la gouvernance dans le Semestre européen et de proposer un ensemble plus large d'indices et d'indicateurs de bien-être qui pourraient compléter le PIB dans la clé de répartition, dans le but de réduire davantage les disparités, y compris au niveau intrarégional, et de permettre des investissements mieux ciblés là où ils sont le plus nécessaires;

Or. en

Amendement 129
Antonella Sberna, Denis Nesci, Francesco Ventola

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. invite la Commission à étudier la possibilité d'inclure une analyse d'impact territorial et d'impact sur la gouvernance dans le Semestre européen ***et de proposer un ensemble plus large d'indices et d'indicateurs de bien-être qui pourraient compléter le PIB dans la clé de répartition, dans le but de réduire davantage les disparités, y compris au niveau intrarégional, et de permettre des investissements mieux ciblés là où ils sont le plus nécessaires***;	6. invite la Commission à ***proposer de nouvelles mesures visant à prévenir et à éviter le double financement et*** à étudier la possibilité d'inclure une analyse d'impact territorial et d'impact sur la gouvernance dans le Semestre européen;

Or. en

Amendement 130
Elena Nevado del Campo

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*

6. invite la Commission à étudier la possibilité d'inclure une analyse d'impact territorial ***et d'impact sur la gouvernance*** dans ***le Semestre européen et de proposer un ensemble plus large d'indices et d'indicateurs de bien-être*** qui pourraient ***compléter le PIB dans la clé de répartition***, dans le but de réduire davantage les disparités, y compris au niveau intrarégional, et de permettre des investissements mieux ciblés là où ils sont le plus nécessaires;	6. invite la Commission à étudier la possibilité d'inclure une analyse d'impact territorial dans ***des propositions*** qui pourraient ***influencer la politique de cohésion***, dans le but de réduire davantage les disparités, y compris au niveau intrarégional, et de permettre des investissements mieux ciblés là où ils sont le plus nécessaires;

Or. en

Amendement 131
Gabriella Gerzsenyi

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. invite la Commission à étudier la possibilité ***d'inclure une analyse d'impact territorial et d'impact sur la gouvernance dans le Semestre européen et*** de proposer un ensemble plus large d'indices et d'indicateurs de bien-être qui pourraient compléter le PIB dans la clé de répartition, dans le but de réduire davantage les disparités, y compris au niveau intrarégional, et de permettre des investissements mieux ciblés là où ils sont le plus nécessaires;	6. invite la Commission à étudier la possibilité de proposer un ensemble plus large d'indices et d'indicateurs de bien-être qui pourraient compléter le PIB dans la clé de répartition, dans le but de réduire davantage les disparités, y compris au niveau intrarégional, et de permettre des investissements mieux ciblés là où ils sont le plus nécessaires;

Or. en

Amendement 132
Raquel García Hermida-Van Der Walle, Elsi Katainen, Ľubica Karvašová

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. invite la Commission à étudier la possibilité d'inclure une analyse d'impact territorial et d'impact sur la gouvernance dans le Semestre européen et de proposer un ensemble plus large d'indices et d'indicateurs de bien-être qui pourraient compléter le PIB dans la clé de répartition, dans le but de réduire davantage les disparités, y compris au niveau intrarégional, et de permettre des investissements mieux ciblés là où ils sont le plus nécessaires;	6. invite la Commission à étudier la possibilité d'inclure une analyse d'impact territorial et d'impact sur la gouvernance dans le Semestre européen et de proposer un ensemble plus large d'indices et d'indicateurs de bien-être qui pourraient compléter le PIB dans la clé de répartition, dans le but de réduire davantage les disparités ***sociales et territoriales***, y compris au niveau intrarégional, et de permettre des investissements mieux ciblés là où ils sont le plus nécessaires;

Or. en

Amendement 133
Klára Dobrev, Nora Mebarek, Matthias Ecke, Sabrina Repp, Sérgio Gonçalves, Daniel Attard, Rosa Serrano Sierra

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. invite la Commission à ***étudier la possibilité d'inclure*** une analyse d'impact territorial et d'impact sur la gouvernance dans le Semestre européen et ***de proposer*** un ensemble plus large d'indices et d'indicateurs de bien-être qui pourraient compléter le PIB dans la clé de répartition, dans le but de réduire davantage les disparités, y compris au niveau intrarégional, et de permettre des investissements mieux ciblés là où ils sont le plus nécessaires;	6. invite la Commission à ***inclure*** une analyse d'impact territorial et d'impact sur la gouvernance dans le Semestre européen et ***à élaborer et inclure*** un ensemble plus large d'indices et d'indicateurs de bien-être qui pourraient compléter le PIB dans la clé de répartition, dans le but de réduire davantage les disparités, y compris au niveau intrarégional, et de permettre des investissements mieux ciblés là où ils sont le plus nécessaires;

Or. en

Amendement 134
Klara Dostalova

Proposition de résolution

Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. insiste sur la nécessité de réviser les règles de l'Union relatives aux aides d'État afin que les États membres puissent bénéficier d'une plus grande souplesse dans le soutien aux investissements stratégiques dans des secteurs clés tels que le logement, les infrastructures et la viabilité environnementale; remarque que cette révision devrait garantir que les initiatives soutenues par l'État, en particulier dans les régions défavorisées, ne soient pas entravées par des réglementations obsolètes et soient davantage alignées sur les objectifs de la politique de cohésion de l'Union, et permettre aux États membres de bénéficier d'une plus grande souplesse pour soutenir les investissements stratégiques;

Or. en

Amendement 135
Dan-Ştefan Motreanu

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. estime que les points de contact nationaux (PCN) des programmes en gestion directe devraient être intégrés dans la programmation nationale et régionale des fonds de cohésion et des fonds pour le développement rural afin de favoriser les synergies et de renforcer les capacités entre les programmes gérés de manière centralisée et conjointe actifs sur les mêmes territoires et dans les mêmes domaines d'action;

Or. en

Amendement 136
Klara Dostalova

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. invite la Commission à instaurer un cadre réglementaire simplifié garantissant que toute exigence administrative nouvelle soit compensée par la suppression d'une exigence existante, afin d'éviter un alourdissement des procédures pour les bénéficiaires;

Or. fr

Amendement 137
Vladimir Prebilič
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. estime que toute proposition visant à assouplir les exigences en matière de concentration thématique devrait éviter de compromettre les objectifs à long terme de la politique de cohésion et de modifier son orientation stratégique;

Or. en

Amendement 138
Sabrina Repp, Klára Dobrev, Matthias Ecke, Sofie Eriksson

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

6 bis. insiste sur le fait que les financements au titre de la politique de cohésion devraient continuer à viser toutes les régions de l'Union européenne en contribuant à relever les défis territoriaux et en soutenant les processus de transformation;

Or. en

Amendement 139
Klara Dostalova

Proposition de résolution
Paragraphe 6 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 ter. recommande l'introduction d'un programme spécifique au sein des fonds de cohésion dédié aux RUP et PTOM, intégrant une flexibilité accrue dans les critères d'éligibilité et un taux de cofinancement européen maximal pour compenser les surcoûts liés à leur éloignement et à leur insularité;

Or. fr

Amendement 140
Daniel Buda

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. suggère d'étudier différentes options pour l'attribution obligatoire d'une certaine part du budget de la politique de cohésion à la fois au DLAL et à l'ITI;	***supprimé***

Or. ro

Amendement 141
Klara Dostalova

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. suggère d'étudier différentes options pour l'attribution obligatoire d'une certaine part du budget de la politique de cohésion à la fois au DLAL et à l'ITI;	7. suggère d'étudier différentes options pour l'attribution obligatoire d'une certaine part du budget de la politique de cohésion à la fois au DLAL et à l'ITI; ***propose en outre de donner la priorité aux investissements qui contribuent à la résilience économique, au développement d'infrastructures ainsi qu'à l'indépendance énergétique afin de garantir des avantages stratégiques à long terme pour les États membres et l'Union;***

Or. en

Amendement 142
Klára Dobrev, Nora Mebarek, Matthias Ecke, Sabrina Repp, Sérgio Gonçalves, Daniel Attard, Rosa Serrano Sierra

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. suggère d'étudier différentes options pour l'attribution obligatoire d'une certaine part du budget de la politique de cohésion à la fois au DLAL et à l'ITI;	7. suggère d'étudier différentes options pour l'attribution obligatoire d'une certaine part du budget de la politique de cohésion à la fois au DLAL et à l'ITI***, en confiant la sélection des projets aux niveaux local et régional afin de garantir que les programmes puissent répondre efficacement aux besoins réels***;

Or. en

Amendement 143

Fredis Beleris

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. suggère d'étudier ***différentes options*** pour ***l'attribution obligatoire d'une*** certaine part du budget de la politique de cohésion à la fois au DLAL et à l'ITI;	7. suggère d'étudier ***des propositions pour résoudre les problèmes et de fournir une assistance technique*** pour ***la mise en œuvre de stratégies et la maturation d'études, en vue d'attribuer une*** certaine part du budget de la politique de cohésion à la fois au DLAL et à l'ITI;

Or. el

Amendement 144
Raquel García Hermida-Van Der Walle, Elsi Katainen, Ľubica Karvašová

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. suggère d'étudier différentes options pour l'attribution obligatoire d'une certaine part du budget de la politique de cohésion à la fois au DLAL et à l'ITI;	7. ***encourage le recours aux instruments intégrés de développement régional tels que l'ITI et le DLAL et*** suggère d'étudier différentes options pour l'attribution obligatoire d'une certaine part du budget de la politique de cohésion à la fois au DLAL et à l'ITI;

Or. en

Amendement 145
Waldemar Buda
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. suggère d'étudier différentes	7. suggère d'étudier différentes

options pour l'attribution ***obligatoire*** d'une certaine part du budget de la politique de cohésion à la fois au DLAL et à l'ITI;	options pour l'attribution d'une certaine part du budget de la politique de cohésion à la fois au DLAL et à l'ITI***, en particulier dans les zones rurales et isolées ainsi que dans les régions frontalières de l'Est de l'Union***;

Or. en

Amendement 146
Antonella Sberna, Denis Nesci, Francesco Ventola

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. suggère d'étudier différentes options pour l'attribution obligatoire d'une certaine part du budget de la politique de cohésion à la fois au DLAL et à l'ITI;	7. suggère d'étudier différentes options pour l'attribution obligatoire d'une certaine part du budget de la politique de cohésion à la fois au DLAL et à l'ITI***, en particulier dans les zones rurales et isolées***;

Or. en

Amendement 147
Kathleen Funchion
au nom du groupe de la gauche

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. suggère d'étudier différentes options pour l'attribution obligatoire d'une certaine part du budget de la politique de cohésion à la fois au DLAL et à l'ITI;	7. suggère d'étudier différentes options pour l'attribution obligatoire d'une certaine part du budget de la politique de cohésion à la fois au DLAL et à l'ITI ***ou à d'autres dispositifs de développement territorial***;

Or. en

Amendement 148
Maravillas Abadía Jover

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. suggère d'étudier différentes options pour l'attribution ***obligatoire*** d'une certaine part du budget de la politique de cohésion à la fois au DLAL et à l'ITI;	7. suggère d'étudier différentes options pour l'attribution d'une certaine part du budget de la politique de cohésion à la fois au DLAL et à l'ITI;

Or. en

Amendement 149
Elena Nevado del Campo

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. appelle de ses vœux la création, lors de la prochaine révision pour après 2027, d'une plateforme européenne unique permettant aux bénéficiaires, et plus particulièrement aux petits bénéficiaires, d'accéder rapidement aux différents fonds européens; estime que la Commission et les États membres devraient communiquer aux bénéficiaires toutes les informations dont ils ont besoin pour accéder aux financements européens par l'intermédiaire de ladite plateforme; est d'avis qu'il est essentiel de réduire les lourdeurs administratives pour faciliter l'accès aux financements européens, et que la création d'une plateforme unique pourrait contribuer à résoudre ce problème;

Or. en

Amendement 150

Dan-Ştefan Motreanu

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. estime que les initiatives de développement territorial intégré toujours plus nombreuses, dans le cadre et au-delà des politiques de cohésion et de développement rural, manquent souvent de liens concrets avec les Fonds structurels; est d'avis que cette déconnexion, observée dans des initiatives telles que la plateforme «Harnessing Talent» (Mettre à profit les talents), le référentiel des villes et territoires durables et les villes qui participent à la mission de l'UE, limite leur capacité à aller au-delà des projets pilotes et à avoir des effets durables;

Or. en

Amendement 151
Raquel García Hermida-Van Der Walle, Elsi Katainen, Ľubica Karvašová

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. suggère de faire de la normalisation des options de coûts simplifiés l'une des mesures de simplification les plus importantes afin de réduire les dépenses et les charges administratives ainsi que le taux d'erreur;

Or. en

Amendement 152
Vladimir Prebilič
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. s'oppose à toute forme de réforme descendante vers une centralisation de la politique de cohésion; reconnaît toutefois que certains éléments positifs sont mis actuellement en place dans le cadre de la facilité pour la reprise et la résilience, mais attire l'attention sur le fait que, dans les programmes en gestion directe, le versement de fonds aux États membres ne reflète pas nécessairement la quantité et l'importance des jalons et des cibles qui y figurent; souligne que le modèle centralisé a mis en évidence plusieurs problèmes majeurs, notamment en ce qui concerne la traçabilité des financements de l'Union;	8. s'oppose à toute forme de réforme descendante vers une centralisation de la politique de cohésion ***et rappelle que la gouvernance à plusieurs niveaux, la subsidiarité, la gestion partagée et l'approche territoriale devraient rester ses principes directeurs sous-jacents***; reconnaît toutefois que certains éléments positifs sont mis actuellement en place dans le cadre de la facilité pour la reprise et la résilience***, en particulier les normes d'investissement écologique ainsi que le principe plus strict consistant à «ne pas causer de préjudice important»***, mais attire l'attention sur le fait que, dans les programmes en gestion directe, le versement de fonds aux États membres ne reflète pas nécessairement la quantité et l'importance des jalons et des cibles qui y figurent; souligne que le modèle centralisé a mis en évidence plusieurs problèmes majeurs, notamment en ce qui concerne la traçabilité des financements de l'Union[1 bis]***, la participation adéquate des collectivités locales et régionales et de la société civile, ou encore les retards et les risques de non-réalisation des mesures***;

[1 bis] ***Rapport spécial 07/2023 de la Cour des comptes européenne (CCE): Conception du système de contrôle de la Commission relatif à la facilité pour la reprise et la résilience; rapport spécial 13/2024 de la CCE: Absorption des fonds de la facilité pour la reprise et la résilience, paragraphes 53 à 56***

Or. en

Amendement 153

Afroditi Latinopoulou

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. s'oppose à toute forme de réforme descendante vers une centralisation de la politique de cohésion; reconnaît toutefois que certains éléments positifs sont mis actuellement en place dans le cadre de la facilité pour la reprise et la résilience, mais attire l'attention sur le fait que, dans les programmes en gestion directe, le versement de fonds aux États membres ne reflète pas nécessairement la quantité et l'importance des jalons et des cibles qui y figurent; souligne que le modèle centralisé a mis en évidence plusieurs problèmes majeurs, notamment en ce qui concerne la traçabilité des financements de l'Union;	8. s'oppose à toute forme de réforme descendante vers une centralisation de la politique de cohésion; reconnaît toutefois que certains éléments positifs sont mis actuellement en place dans le cadre de la facilité pour la reprise et la résilience, mais attire l'attention sur le fait que, dans les programmes en gestion directe, le versement de fonds aux États membres ne reflète pas nécessairement la quantité et l'importance des jalons et des cibles qui y figurent; souligne que le modèle centralisé a mis en évidence plusieurs problèmes majeurs, notamment en ce qui concerne la traçabilité des financements de l'Union; ***condamne toute tentative de réduire la souveraineté nationale des États membres par des mécanismes de gestion centralisée et demande que les besoins spécifiques des régions de l'Union en matière de défense et de sécurité, en particulier celles qui ont des frontières extérieures, soient pris en considération dans l'allocation des ressources de la politique de cohésion;***

Or. el

Amendement 154
Daniel Buda

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. s'oppose à toute forme de réforme descendante vers une centralisation de la politique de cohésion; reconnaît ***toutefois*** que certains éléments positifs sont mis	8. s'oppose à toute forme de réforme descendante vers une centralisation de la politique de cohésion; reconnaît que certains éléments positifs sont mis

actuellement en place dans le cadre de la facilité pour la reprise et la résilience, mais attire l'attention sur le fait que***, dans les programmes en gestion directe, le versement de fonds aux États membres ne reflète pas nécessairement la quantité et l'importance des jalons et des cibles qui y figurent***; ***souligne que le modèle centralisé a mis en évidence plusieurs problèmes majeurs, notamment en ce qui concerne la traçabilité des financements de l'Union;***	actuellement en place dans le cadre de la facilité pour la reprise et la résilience, mais attire l'attention sur le fait que ***ce modèle ne convient pas à la politique de cohésion***;

Or. ro

Amendement 155
Maravillas Abadía Jover

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. s'oppose à toute forme de réforme descendante vers une centralisation de la politique de cohésion; ***reconnaît toutefois*** que ***certains éléments positifs sont mis actuellement en place dans le cadre de*** la facilité pour la reprise et la résilience***, mais attire l'attention sur le fait*** que, dans les programmes en gestion directe, le versement de fonds aux États membres ne reflète pas nécessairement la quantité et l'importance des jalons et des cibles qui y figurent; souligne que le modèle centralisé a ***mis en évidence*** plusieurs ***problèmes majeurs***, notamment en ce qui concerne la traçabilité des financements de l'Union;	8. s'oppose à toute forme de réforme descendante vers une centralisation de la politique de cohésion; ***remarque*** que***, bien que*** la facilité pour la reprise et la résilience ***(FRR) ait été conçue pour apporter une réponse rapide aux défis économiques, sa mise en œuvre a rencontré d'importantes difficultés, notamment de faibles taux d'absorption, des retards dans le versement des fonds ainsi qu'un manque de transparence dans le processus d'attribution; relève*** que, dans les programmes en gestion directe, le versement de fonds aux États membres ne reflète pas nécessairement la quantité et l'importance des jalons et des cibles qui y figurent; souligne que le modèle centralisé a ***révélé*** plusieurs ***faiblesses majeures***, notamment en ce qui concerne la traçabilité***, l'efficacité et l'incidence à long terme*** des financements de l'Union;

Or. en

Amendement 156
Waldemar Buda
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. s'oppose à toute forme de réforme descendante vers une centralisation de la politique de cohésion***; reconnaît toutefois que certains éléments positifs sont mis actuellement en place dans le cadre de la facilité pour la reprise et la résilience, mais attire l'attention sur le fait que, dans les programmes en gestion directe, le versement de fonds aux États membres ne reflète pas nécessairement la quantité et*** l'importance ***des jalons et des cibles qui y figurent***; souligne que le modèle centralisé a mis en évidence plusieurs problèmes majeurs, notamment en ce qui concerne la traçabilité des financements de l'Union;	8. s'oppose à toute forme de réforme descendante vers une centralisation de la politique de cohésion ***qui nuit à la gouvernance à plusieurs niveaux, soulignant plutôt*** l'importance ***d'une conception conjointe inclusive impliquant les collectivités locales et régionales***; souligne que le modèle centralisé ***utilisé dans le cadre de la FRR*** a mis en évidence plusieurs problèmes majeurs, notamment en ce qui concerne la traçabilité des financements de l'Union;

Or. en

Amendement 157
Klara Dostalova

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. s'oppose à toute forme de réforme descendante vers une centralisation de la politique de cohésion; reconnaît toutefois que certains éléments positifs sont mis actuellement en place dans le cadre de la facilité pour la reprise et la résilience, mais attire l'attention sur le fait que, dans les programmes en gestion directe, le versement de fonds aux États membres ne reflète pas nécessairement la quantité et	8. s'oppose à toute forme de réforme descendante vers une centralisation de la politique de cohésion ***et demande que les États membres disposent d'un droit d'adaptation des règles d'attribution des fonds pour mieux répondre aux besoins locaux et sectoriels***; reconnaît toutefois que certains éléments positifs sont mis actuellement en place dans le cadre de la facilité pour la reprise et la résilience, mais

l'importance des jalons et des cibles qui y figurent; souligne que le modèle centralisé a mis en évidence plusieurs problèmes majeurs, notamment en ce qui concerne la traçabilité des financements de l'Union;	attire l'attention sur le fait que, dans les programmes en gestion directe, le versement de fonds aux États membres ne reflète pas nécessairement la quantité et l'importance des jalons et des cibles qui y figurent; souligne que le modèle centralisé a mis en évidence plusieurs problèmes majeurs, notamment en ce qui concerne la traçabilité des financements de l'Union;

Or. fr

Amendement 158
Rosa Serrano Sierra, Klára Dobrev

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. s'oppose à toute forme de réforme descendante vers une centralisation de la politique de cohésion; reconnaît toutefois que certains éléments positifs sont mis actuellement en place dans le cadre de la facilité pour la reprise et la résilience, mais attire l'attention sur le fait que, dans les programmes en gestion directe, le versement de fonds aux États membres ne reflète pas nécessairement la quantité et l'importance des jalons et des cibles qui y figurent; souligne que le modèle centralisé a mis en évidence plusieurs problèmes majeurs, notamment en ce qui concerne la traçabilité des financements de l'Union;	8. s'oppose à toute forme de réforme descendante vers une centralisation de la politique de cohésion; reconnaît toutefois que certains éléments positifs sont mis actuellement en place dans le cadre de la facilité pour la reprise et la résilience, mais attire l'attention sur le fait que, dans les programmes en gestion directe, le versement de fonds aux États membres ne reflète pas nécessairement la quantité et l'importance des jalons et des cibles qui y figurent; souligne que le modèle centralisé a mis en évidence plusieurs problèmes majeurs, notamment en ce qui concerne la traçabilité des financements de l'Union; ***insiste sur le fait que la gouvernance à plusieurs niveaux facilite la conception de solutions sur mesure pour les régions et les zones rurales;***

Or. en

Amendement 159
Antonella Sberna, Denis Nesci, Francesco Ventola

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. s'oppose à toute forme de réforme descendante vers une centralisation de la politique de cohésion; reconnaît toutefois que certains éléments positifs sont mis actuellement en place dans le cadre de la facilité pour la reprise et la résilience, mais attire l'attention sur le fait que, dans les programmes en gestion directe, le versement de fonds aux États membres ne reflète pas nécessairement la quantité et l'importance des jalons et des cibles qui y figurent; souligne que le modèle centralisé a mis en évidence plusieurs problèmes majeurs, notamment en ce qui concerne la traçabilité des financements de l'Union;	8. s'oppose à toute forme de réforme descendante vers une centralisation de la politique de cohésion ***qui nuit à la gouvernance à plusieurs niveaux, soulignant plutôt l'importance d'une conception conjointe inclusive impliquant les collectivités locales et régionales***; reconnaît toutefois que certains éléments positifs sont mis actuellement en place dans le cadre de la facilité pour la reprise et la résilience, mais attire l'attention sur le fait que, dans les programmes en gestion directe, le versement de fonds aux États membres ne reflète pas nécessairement la quantité et l'importance des jalons et des cibles qui y figurent; souligne que le modèle centralisé a mis en évidence plusieurs problèmes majeurs, notamment en ce qui concerne la traçabilité des financements de l'Union;

Or. en

Amendement 160
Klára Dobrev, Nora Mebarek, Matthias Ecke, Sabrina Repp, Sérgio Gonçalves, Daniel Attard, Rosa Serrano Sierra

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. s'oppose à toute forme de réforme descendante vers une centralisation de la politique de cohésion; reconnaît toutefois que certains éléments positifs sont mis actuellement en place dans le cadre de la facilité pour la reprise et la résilience, mais attire l'attention sur le fait que, dans les programmes en gestion directe, le versement de fonds aux États membres ne reflète pas nécessairement la quantité et	8. s'oppose à toute forme de réforme descendante vers une centralisation ***ou une renationalisation*** de la politique de cohésion; reconnaît toutefois que certains éléments positifs sont mis actuellement en place dans le cadre de la facilité pour la reprise et la résilience, mais attire l'attention sur le fait que, dans les programmes en gestion directe, le versement de fonds aux États membres ne

l'importance des jalons et des cibles qui y figurent; souligne que le modèle centralisé a mis en évidence plusieurs problèmes majeurs, notamment en ce qui concerne la traçabilité des financements de l'Union;	reflète pas nécessairement la quantité et l'importance des jalons et des cibles qui y figurent; souligne que le modèle centralisé a mis en évidence plusieurs problèmes majeurs, notamment en ce qui concerne la traçabilité des financements de l'Union;

Or. en

Amendement 161
Gabriella Gerzsenyi

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. s'oppose à toute forme de réforme descendante vers une centralisation de la politique de cohésion; reconnaît toutefois que certains éléments positifs sont mis actuellement en place dans le cadre de la facilité pour la reprise et la résilience, mais attire l'attention sur le fait que, dans les programmes en gestion directe, le versement de fonds aux États membres ne reflète pas nécessairement la quantité et l'importance des jalons et des cibles qui y figurent; souligne que le modèle centralisé a mis en évidence plusieurs problèmes majeurs, notamment en ce qui concerne la traçabilité des financements de l'Union;	8. s'oppose à toute forme de réforme descendante vers une centralisation de la ***programmation de la*** politique de cohésion; reconnaît toutefois que certains éléments positifs sont mis actuellement en place dans le cadre de la facilité pour la reprise et la résilience, mais attire l'attention sur le fait que, dans les programmes en gestion directe, le versement de fonds aux États membres ne reflète pas nécessairement la quantité et l'importance des jalons et des cibles qui y figurent; souligne que le modèle centralisé a mis en évidence plusieurs problèmes majeurs, notamment en ce qui concerne la traçabilité des financements de l'Union;

Or. en

Amendement 162
Rosa Serrano Sierra, Klára Dobrev

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. insiste sur le fait que la

simplification ne doit pas impliquer de minimiser le rôle des collectivités régionales et locales; attire l'attention sur le rôle que jouent ces collectivités dans la mise en œuvre réussie des projets européens essentiels, en particulier de ceux financés par le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds de cohésion et les programmes Interreg; note que la politique de cohésion, par l'intermédiaire du Fonds structurel et d'investissement européen, a contribué de manière significative au financement de projets de transport essentiels, en particulier les liaisons transfrontalières et manquantes; estime que, dans le prochain CFP, les fonds structurels devraient continuer à aider les régions et les villes de l'Union à réduire les disparités et à améliorer l'accessibilité territoriale ainsi que la connectivité durable dans l'ensemble de l'Union, y compris la connectivité et l'accessibilité pour les personnes vivant dans les régions périphériques, rurales, insulaires, montagneuses et ultrapériphériques, ainsi que dans d'autres zones géographiques défavorisées;

Or. en

Amendement 163
Maravillas Abadía Jover

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. met l'accent sur le manque important de traçabilité et d'obligation de rendre des comptes dans la gestion de la facilité pour la reprise et la résilience (FRR), en particulier en matière d'audit, d'attribution des fonds et de résultats mesurables; souligne que le modèle centralisé actuel s'est traduit par une

transparence limitée quant à la manière dont les fonds sont utilisés et quant à savoir s'ils permettent effectivement de réaliser les objectifs prévus et s'ils parviennent aux bénéficiaires privés finaux; soutient que l'absence de mécanismes de contrôle solides et d'exigences claires en matière d'audit risque de nuire à la crédibilité et à l'impact à long terme des instruments financiers de l'Union; demande un renforcement de la surveillance, la mise en place d'évaluations plus strictes fondées sur la performance ainsi qu'une meilleure concordance entre les versements et les résultats vérifiés, afin de garantir que les fonds de l'Union apportent des avantages tangibles aux citoyens et aux entreprises;

Or. en

Amendement 164
Maravillas Abadía Jover

Proposition de résolution
Paragraphe 8 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 ter. souligne qu'il est essentiel de renforcer le rôle des collectivités locales et régionales dans la gestion de la politique de cohésion afin de garantir son efficacité et sa résilience, même au cours de la phase de programmation des programmes opérationnels; insiste sur le fait que les efforts consacrés à la simplification ne devraient pas se faire aux dépens de la valeur ajoutée apportée par les entités locales et régionales, qui sont les mieux placées pour répondre aux besoins des territoires et veiller à ce que les fonds de l'Union parviennent efficacement aux bénéficiaires; demande l'adoption d'une approche équilibrée qui permet de garantir une gouvernance forte à

plusieurs niveaux tout en rationalisant les procédures administratives;

Or. en

Amendement 165
Daniel Buda

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. reconnaît que les mécanismes fondés sur la performance peuvent contribuer à rendre la politique de cohésion plus efficace et axée sur les résultats, mais met en garde contre l'imposition universelle de ce modèle dans le contexte de la nouvelle période de programmation 2028-2034, compte tenu des spécificités des différents secteurs de dépenses, en particulier dans les projets liés à la recherche et aux questions sociales;	***supprimé***

Or. ro

Amendement 166
Maravillas Abadía Jover

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. reconnaît que les mécanismes fondés sur la performance peuvent contribuer à ***rendre la*** politique de cohésion ***plus efficace et*** axée sur les résultats, mais ***met en garde contre*** l'imposition universelle ***de ce modèle*** dans ***le contexte de*** la ***nouvelle*** période de programmation 2028-2034***, compte tenu des spécificités des différents secteurs de***	9. reconnaît que les mécanismes fondés sur la performance peuvent contribuer à ***une*** politique de cohésion ***davantage*** axée sur les résultats, mais ***souligne que leur application stricte fait courir le risque de négliger les besoins d'investissement structurels et à long terme, en particulier aux niveaux régional et local; fait remarquer que ces***

dépenses, en particulier dans les projets liés à la recherche ***et*** aux ***questions*** sociales;

instruments reposent souvent sur des structures de gestion centralisées, ce qui peut entraver la capacité des collectivités régionales et locales à répondre efficacement aux défis territoriaux spécifiques; souligne que l'imposition ***d'une approche*** universelle dans la période de programmation 2028-2034 ***pourrait affecter de manière disproportionnée*** les projets liés à la recherche***,*** aux ***politiques*** sociales ***et aux infrastructures locales, dont les résultats mesurables à court terme ne reflètent pas toujours l'impact réel***; ***demande une plus grande souplesse dans la conception des mécanismes de financement, afin de garantir que les collectivités régionales et locales conservent l'autonomie nécessaire pour mettre en œuvre la politique de cohésion en adéquation avec leurs priorités de développement;***

Or. en

Amendement 167
Vladimir Prebilič
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. reconnaît que les mécanismes fondés sur la performance peuvent contribuer à rendre la politique de cohésion plus efficace et axée sur les résultats, mais met en garde contre l'imposition universelle de ce modèle dans le contexte de la nouvelle période de programmation 2028-2034***,*** compte ***tenu*** des spécificités des différents secteurs de dépenses, en particulier dans les projets liés à la recherche et aux questions sociales;	9. reconnaît que les mécanismes fondés sur la performance peuvent contribuer à rendre la politique de cohésion plus efficace et axée sur les résultats, mais met en garde contre l'imposition universelle de ce modèle dans le contexte de la nouvelle période de programmation 2028-2034***; invite, dans ce contexte, la Commission à adopter une approche flexible qui combine le financement fondé sur les résultats et le financement traditionnel fondé sur les coûts, tenant dûment*** compte des spécificités des différents secteurs de

dépenses ***et de l'hétérogénéité des besoins des bénéficiaires finaux***, en particulier dans les projets liés à la recherche et aux questions sociales; ***se dit favorable à l'augmentation des versements forfaitaires en fonction des jalons, à l'instar de ce qui se fait dans le cadre du programme «Europe créative»;***

Or. en

Amendement 168
Waldemar Buda
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. reconnaît que les mécanismes fondés sur la performance peuvent ***contribuer à rendre*** la politique de cohésion ***plus efficace et axée sur les résultats, mais met en garde contre l'imposition universelle de ce modèle dans le contexte*** de la ***nouvelle période de programmation 2028-2034, compte tenu des spécificités des différents secteurs de dépenses, en particulier dans les projets liés à la recherche et aux questions sociales***;	9. reconnaît que les mécanismes fondés sur la performance peuvent ***entraîner des retards dans le mouvement des fonds et constituent donc un obstacle à la réalisation des objectifs de*** la politique de cohésion***; souligne qu'ils peuvent également compliquer le contrôle*** de la ***régularité des dépenses, y compris la lutte contre le double financement***;

Or. en

Amendement 169
Gabriella Gerzsenyi

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. reconnaît que ***les mécanismes fondés*** sur la performance ***peuvent***	9. reconnaît que ***la mise en œuvre fondée*** sur la performance ***peut*** contribuer

contribuer à rendre la politique de cohésion plus efficace et axée sur les résultats, mais met en garde contre l'imposition universelle de ce modèle dans le contexte de la nouvelle période de programmation 2028-2034, compte tenu des spécificités des différents secteurs de dépenses, en particulier dans les projets liés à la recherche et aux questions sociales;	à rendre la politique de cohésion plus efficace et axée sur les résultats, mais met en garde contre ***la réforme des principes fondamentaux de la programmation ainsi que*** l'imposition universelle de ce modèle dans le contexte de la nouvelle période de programmation 2028-2034, compte tenu des spécificités des différents secteurs de dépenses, en particulier dans les projets liés à la recherche et aux questions sociales;

Or. en

Amendement 170
Klára Dobrev, Nora Mebarek, Matthias Ecke, Sabrina Repp, Sérgio Gonçalves, Daniel Attard, Rosa Serrano Sierra

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. reconnaît que les mécanismes fondés sur la performance peuvent contribuer à rendre la politique de cohésion plus efficace et axée sur les résultats, mais met en garde contre l'imposition universelle de ce modèle dans le contexte de la nouvelle période de programmation 2028-2034, compte tenu des spécificités des différents secteurs de dépenses, en particulier dans les projets liés à la recherche et aux questions sociales;	9. reconnaît que les mécanismes fondés sur la performance peuvent contribuer à rendre la politique de cohésion plus efficace et axée sur les résultats, mais met en garde contre l'imposition universelle de ce modèle dans le contexte de la nouvelle période de programmation 2028-2034, compte tenu des spécificités des différents secteurs de dépenses ***et contextes***, en particulier dans les projets liés à la recherche et aux questions sociales;

Or. en

Amendement 171
Raquel García Hermida-Van Der Walle, Elsi Katainen, Ľubica Karvašová

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*

9. reconnaît que les mécanismes fondés sur la performance ***peuvent contribuer*** à rendre la politique de cohésion plus efficace et axée sur les résultats, mais met en garde contre l'imposition universelle de ce modèle dans le contexte de la nouvelle période de programmation 2028-2034, compte tenu des spécificités des différents secteurs de dépenses, en particulier dans les projets liés à la recherche et aux questions sociales;	9. reconnaît que les mécanismes fondés sur la performance ***contribuent*** à rendre la politique de cohésion plus efficace et axée sur les résultats, mais met en garde contre l'imposition universelle de ce modèle dans le contexte de la nouvelle période de programmation 2028-2034, compte tenu des spécificités des différents secteurs de dépenses, en particulier dans les projets liés à la recherche et aux questions sociales;

Or. en

Amendement 172
Kathleen Funchion
au nom du groupe de la gauche

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. estime nécessaire de déterminer si l'application de corrections financières nettes dans tous les cas où des irrégularités sont détectées après que ces dépenses ont été incluses dans une demande de paiement est justifiée dans les situations où il n'existe aucune suspicion de fraude, étant donné que cette approche peut freiner la demande de mesures innovantes de la part des États membres; note qu'auparavant, ces dépenses «irrégulières» pouvaient être remplacées par des dépenses «régulières»;

Or. en

Amendement 173
Sabrina Repp, Nora Mebarek, Klára Dobrev, Matthias Ecke

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. souligne spécifiquement que les collectivités, les organisations de la société civile et les PME ne devraient pas souffrir de l'introduction de modèles fondés sur la performance en raison de ressources financières limitées pour assurer le préfinancement des mesures ou amortir les pertes potentielles en cas de non-atteinte des objectifs;

Or. en

Amendement 174
Raquel García Hermida-Van Der Walle, Elsi Katainen, Ľubica Karvašová

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. souligne que la politique de cohésion doit continuer à simplifier et à promouvoir la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale;

Or. en

Amendement 175
Isabelle Le Callennec

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. remarque que si la Commission devait retenir la notion de performance, il faudra que les cibles et jalons soient décentralisés;

Or. fr

Amendement 176
Afroditi Latinopoulou

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. reconnaît que les problèmes de liquidité dissuadent les bénéficiaires potentiels tels que les municipalités de demander le financement de projets par la politique de cohésion et plaide dès lors pour une augmentation importante et adaptée des préfinancements en pareil cas;	10. reconnaît que les problèmes de liquidité dissuadent les bénéficiaires potentiels tels que les municipalités de demander le financement de projets par la politique de cohésion et plaide dès lors pour une augmentation importante et adaptée des préfinancements en pareil cas; ***souligne que ces problèmes sont particulièrement aigus dans les zones insulaires, les zones de montagne et les zones reculées, ainsi que dans les régions frontalières, qui supportent la charge de la surveillance des frontières extérieures et de la gestion des flux migratoires; suggère l'introduction d'un mécanisme spécial de préfinancement avec des taux plus élevés pour les projets visant à renforcer les infrastructures frontalières, le patrimoine culturel et religieux et les réseaux de transport dans ces zones;***

Or. el

Amendement 177
Klara Dostalova

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. reconnaît que les problèmes de liquidité dissuadent les bénéficiaires potentiels tels que les municipalités de demander le financement de projets par la politique de cohésion et plaide dès lors pour une augmentation importante et	10. reconnaît que les problèmes de liquidité dissuadent les bénéficiaires potentiels tels que les municipalités de demander le financement de projets par la politique de cohésion et plaide dès lors pour une augmentation importante et

adaptée des préfinancements en pareil cas;	adaptée des préfinancements en pareil cas***, ainsi qu'un accès simplifié aux fonds via un mécanisme de guichet unique numérique qui regrouperait toutes les démarches administratives en une seule plateforme pour les bénéficiaires***;

Or. fr

Amendement 178
Klara Dostalova

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. reconnaît que les problèmes de liquidité dissuadent les bénéficiaires potentiels tels que les municipalités de demander le financement de projets par la politique de cohésion et plaide dès lors pour une augmentation importante et adaptée des préfinancements en pareil cas;	10. reconnaît que les problèmes de liquidité dissuadent les bénéficiaires potentiels tels que les municipalités de demander le financement de projets par la politique de cohésion et plaide dès lors pour une augmentation importante et adaptée des préfinancements en pareil cas; ***propose en outre que ces mesures de préfinancement donnent la priorité aux petites communes et aux zones rurales où les capacités administratives sont souvent limitées;***

Or. en

Amendement 179
Klára Dobrev, Nora Mebarek, Matthias Ecke, Sabrina Repp, Sérgio Gonçalves

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. reconnaît que les problèmes de liquidité dissuadent les bénéficiaires potentiels tels que les municipalités de demander le financement de projets par la politique de cohésion et plaide dès lors	10. reconnaît que les problèmes de liquidité dissuadent les bénéficiaires potentiels tels que les municipalités***, qui, dans certains États membres, souffrent d'un manque d'autonomie fiscale et***

pour une augmentation importante et adaptée des préfinancements en pareil cas;

budgétaire, de demander le financement de projets par la politique de cohésion et plaide dès lors pour une augmentation importante et adaptée des préfinancements en pareil cas;

Or. en

Amendement 180
Isabelle Le Callennec

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. reconnaît que les problèmes de liquidité dissuadent les bénéficiaires potentiels tels que les municipalités de demander le financement de projets par la politique de cohésion et plaide dès lors pour une augmentation importante et adaptée des préfinancements en pareil cas;	10. reconnaît que les problèmes de liquidité dissuadent les bénéficiaires potentiels tels que les municipalités de demander le financement de projets par la politique de cohésion et plaide dès lors pour une augmentation importante et adaptée des préfinancements en pareil cas ***ainsi qu'une simplification des règles de co-financement***;

Or. fr

Amendement 181
Vladimir Prebilič
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. reconnaît que les problèmes de liquidité dissuadent les bénéficiaires potentiels tels que les municipalités de demander le financement de projets par la politique de cohésion et plaide dès lors pour une augmentation importante et adaptée des préfinancements en pareil cas;	10. reconnaît que les problèmes de liquidité dissuadent les bénéficiaires potentiels tels que les municipalités de demander le financement de projets par la politique de cohésion et plaide dès lors pour une augmentation importante et adaptée des préfinancements en pareil cas ***afin de soutenir le versement rapide des***

fonds de la politique de cohésion;

Or. en

Amendement 182
Raquel García Hermida-Van Der Walle, Elsi Katainen, Ľubica Karvašová

Proposition de résolution
Paragraphe 10 – alinéa 1 (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	souligne la nécessité d'une collaboration et d'un échange de connaissances entre les collectivités locales et régionales, ainsi que d'un renforcement de leurs capacités au moyen d'investissements dans leurs capacités techniques et administratives;

Or. en

Amendement 183
Klara Dostalova

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. insiste sur la nécessité d'appliquer le principe de «proportionnalité des contrôles», garantissant ainsi que les projets de petite dimension soient soumis à des exigences administratives simplifiées et proportionnées; remarque que cette approche devrait permettre de réduire au minimum les mécanismes superflus d'élaboration de rapports et de contrôle pour les projets présentant un risque financier moindre, tout en garantissant une surveillance rigoureuse pour les initiatives de grande ampleur;

Or. en

Amendement 184
Raquel García Hermida-Van Der Walle, Elsi Katainen, Ľubica Karvašová

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. insiste sur la nécessité de passer d'un modèle administratif hybride et dépendant des supports papier à des processus entièrement numériques, en soutenant la mise en œuvre de systèmes d'e-cohésion afin de réduire la charge administrative, d'améliorer l'efficacité et de faciliter la communication électronique entre les autorités de gestion et les bénéficiaires;

Or. en

Amendement 185
Elena Nevado del Campo

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. se déclare préoccupé par les rapports réguliers des parties prenantes sur l'absence d'application des principes horizontaux par les États membres lors de la préparation des accords de partenariat; suggère qu'un code de conduite européen révisé soit intégré directement dans le règlement portant dispositions communes (RPDC) afin de garantir son caractère contraignant;	***supprimé***

Or. en

Amendement 186

Waldemar Buda
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. se déclare préoccupé par les rapports réguliers des parties prenantes sur l'absence d'application des principes horizontaux par les États membres lors de la préparation des accords de partenariat; suggère qu'un code de conduite européen révisé soit intégré directement dans le règlement portant dispositions communes (RPDC) afin de garantir son caractère contraignant;	***supprimé***

Or. en

Amendement 187
Vladimir Prebilič
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. se déclare préoccupé par les rapports réguliers des parties prenantes sur l'absence d'application des principes horizontaux par les États membres lors de la préparation des accords de partenariat; suggère qu'un code de conduite européen révisé soit intégré directement dans le règlement portant dispositions communes (RPDC) afin de garantir son caractère contraignant;	11. se déclare préoccupé par les rapports réguliers des parties prenantes sur l'absence d'application des principes horizontaux par les États membres lors de la préparation des accords de partenariat; suggère qu'un code de conduite européen révisé soit intégré directement dans le règlement portant dispositions communes (RPDC) afin de garantir son caractère contraignant ***et invite la Commission à étudier des mesures visant à renforcer les pouvoirs de contrôle et de suivi du Parlement sur les accords et programmes de partenariat***;

Or. en

Amendement 188
Fredis Beleris

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. se déclare préoccupé par les rapports réguliers des parties prenantes sur l'absence d'application des principes horizontaux par les États membres lors de la préparation des accords de partenariat; ***suggère qu'un code de conduite européen révisé soit intégré directement dans le règlement portant dispositions communes (RPDC) afin de garantir son caractère contraignant;***	11. se déclare préoccupé par les rapports réguliers des parties prenantes sur l'absence d'application des principes horizontaux par les États membres lors de la préparation des accords de partenariat;

Or. el

Amendement 189
Daniel Buda

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. se déclare préoccupé par les rapports réguliers des parties prenantes sur l'absence d'application des principes horizontaux par les États membres lors de la préparation des accords de partenariat; suggère qu'un code de conduite européen révisé soit ***intégré directement dans le règlement portant dispositions communes (RPDC) afin de garantir son caractère contraignant***;	11. se déclare préoccupé par les rapports réguliers des parties prenantes sur l'absence d'application des principes horizontaux par les États membres lors de la préparation des accords de partenariat; suggère qu'un code de conduite européen révisé soit ***adopté***;

Or. ro

Amendement 190

Antonella Sberna, Denis Nesci, Francesco Ventola

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. se déclare préoccupé par les rapports réguliers des parties prenantes sur l'absence d'application des principes horizontaux par les États membres lors de la préparation des accords de partenariat; suggère qu'un code de conduite européen révisé ***soit intégré directement dans le règlement portant dispositions communes (RPDC) afin de garantir*** son caractère contraignant;	11. se déclare préoccupé par les rapports réguliers des parties prenantes sur l'absence d'application des principes horizontaux par les États membres lors de la préparation des accords de partenariat; suggère qu'un code de conduite européen révisé ***garantisse*** son caractère contraignant ***et couvre les programmes en gestion directe ayant une incidence territoriale***;

Or. en

Amendement 191
Vladimir Prebilič
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 bis. souligne que la simplification ne devrait pas se faire aux dépens des conditionnalités environnementales et sociales, et demande l'application de critères de durabilité clairs dans la sélection et le suivi des projets; souligne la nécessité d'un cadre de suivi renforcé pour évaluer le respect de ces principes;

Or. en

Amendement 192
Klára Dobrev, Nora Mebarek, Matthias Ecke, Sabrina Repp, Sérgio Gonçalves, Daniel Attard, Rosa Serrano Sierra

Proposition de résolution

Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 bis. rappelle qu'il importe d'appliquer rigoureusement les règles financières de l'Union à tous les programmes et à tous les bénéficiaires, afin d'éviter toute forme de fraude, de conflit d'intérêts, de corruption, de double financement ou de blanchiment d'argent;

Or. en

Amendement 193
Klara Dostalova

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. invite la Commission à proposer de nouvelles mesures pour prévenir et éviter le double financement, pour garantir l'interopérabilité des outils d'exploration de données et pour assurer un équilibre entre la simplification et la protection du budget de l'Union;	12. invite la Commission à proposer de nouvelles mesures pour prévenir et éviter le double financement, pour garantir l'interopérabilité des outils d'exploration de données et pour assurer un équilibre entre la simplification et la protection du budget de l'Union; ***demande en outre la mise en œuvre obligatoire du principe de l'audit unique en tant qu'élément central de la supervision de la politique de cohésion; souligne que ce principe devrait garantir que les projets approuvés et contrôlés avec succès au niveau régional ou national ne fassent pas l'objet d'inspections redondantes au niveau de l'Union, à moins que de graves irrégularités ne soient détectées; fait remarquer que les audits des autorités d'audit nationales et régionales des États membres devraient être automatiquement reconnus, à condition qu'ils soient conformes aux normes de l'Union et qu'aucune irrégularité majeure ne soit détectée;***

Or. en

Amendement 194
Klára Dobrev, Nora Mebarek, Matthias Ecke, Sabrina Repp, Sérgio Gonçalves, Daniel Attard, Rosa Serrano Sierra

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. invite la Commission à proposer de nouvelles mesures pour prévenir et éviter le double financement, pour garantir l'interopérabilité des outils d'exploration de données et pour assurer un équilibre entre la simplification et la protection du budget de l'Union;	12. invite la Commission ***et les États membres*** à proposer de nouvelles mesures pour prévenir et éviter le double financement, pour garantir l'interopérabilité des outils d'exploration de données et pour assurer un équilibre entre la simplification et la protection du budget de l'Union; ***rappelle que la simplification ne doit pas porter atteinte aux principes de bonne administration, de marchés publics et de contrôle, qui sont essentiels pour garantir l'application des conditionnalités sociales et environnementales, ni au principe de l'état de droit;***

Or. en

Amendement 195
Kathleen Funchion
au nom du groupe de la gauche

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. invite la Commission à proposer de nouvelles mesures pour prévenir et éviter le double financement, pour garantir l'interopérabilité des outils d'exploration de données ***et pour assurer*** un équilibre entre la simplification et la protection du budget de l'Union;	12. invite la Commission à proposer de nouvelles mesures pour prévenir et éviter le double financement, pour garantir l'interopérabilité des outils d'exploration de données ***ou pour réduire au minimum les obligations en matière de conservation des données des autorités de gestion, en***

leur permettant plutôt de s'appuyer sur des outils nationaux ou sur la base de données Arachne le cas échéant, tout en assurant un équilibre entre la simplification et la protection du budget de l'Union;

Or. en

Amendement 196
Raquel García Hermida-Van Der Walle, Elsi Katainen, Ľubica Karvašová

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. invite la Commission à proposer de nouvelles mesures pour prévenir et éviter le double financement, pour garantir l'interopérabilité des outils d'exploration de données et pour assurer un équilibre entre la simplification et la protection du budget de l'Union;	12. invite la Commission à proposer de nouvelles mesures pour prévenir et éviter le double financement***, pour offrir davantage de possibilités aux projets intégrés***, pour garantir l'interopérabilité des outils d'exploration de données et pour assurer un équilibre entre la simplification et la protection du budget de l'Union;

Or. en

Amendement 197
Klara Dostalova

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. invite la Commission à proposer de nouvelles mesures pour prévenir et éviter le double financement, ***pour garantir l'interopérabilité des outils d'exploration de données et pour assurer un équilibre entre la simplification et la protection du budget de l'Union***;	12. invite la Commission à proposer de nouvelles mesures pour prévenir et éviter le double financement, ***tout en veillant à ce que les RUP et PTOM bénéficient d'une gestion plus souple des fonds afin de tenir compte de leurs particularités économiques et géographiques***;

Or. fr

Amendement 198
Klára Dobrev, Nora Mebarek, Matthias Ecke, Sabrina Repp, Sérgio Gonçalves, Daniel Attard

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. invite instamment la Commission, dans le cadre de la prochaine révision de la directive européenne sur la passation des marchés publics, à promouvoir davantage la négociation collective ainsi que le recours à la clause sociale; invite la Commission à renforcer la clause sociale et souligne que les pouvoirs adjudicateurs doivent exclure des appels d'offres publics les opérateurs économiques qui se livrent à des activités criminelles ou à des activités visant à perturber ou à affaiblir la négociation sociale ou les organisations syndicales, notamment par des actes d'antisyndicalisme;

Or. en

Amendement 199
Sabrina Repp, Matthias Ecke

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. insiste sur le fait que les fonds de cohésion qui ont été suspendus, soit au titre du mécanisme de conditionnalité liée à l'état de droit, soit en raison du non-respect des conditions favorisantes prévues par le règlement portant dispositions communes, soit en raison de toute autre violation du droit de l'Union, ne doivent pas être réaffectés à d'autres programmes, de manière à préserver

l'intégrité de la décision de suspension, jusqu'à ce que ses objectifs soient atteints et que toutes les conditions d'accès aux financements soient remplies;

Or. en

Amendement 200
Vladimir Prebilič
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. invite la Commission à mettre en place un cadre contraignant d'interopérabilité entre les bases de données de l'Union et celles des États membres sur les bénéficiaires, afin de garantir l'échange de données en temps réel sur les bénéficiaires finaux des fonds; souligne que cette mesure permettra d'améliorer la transparence, de prévenir le double financement et de renforcer le contrôle financier, y compris la détection de la fraude;

Or. en

Amendement 201
Dan-Ştefan Motreanu

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. estime que les règles en matière d'éligibilité et les règles relatives aux aides d'État devraient être cohérentes dans l'ensemble des programmes de l'Union poursuivant les mêmes objectifs stratégiques dans les mêmes territoires;

souligne que les programmes en gestion partagée devraient bénéficier d'exemptions aux règles relatives aux aides d'État similaires à celles dont bénéficient les programmes en gestion directe, comme Horizon Europe ou le mécanisme pour l'interconnexion en Europe;

Or. en

Amendement 202
Isabelle Le Callennec

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. souhaite que la Commission fasse réaliser des études sur la synergie entre les fonds de cohésion et les programmes sectoriels, comme elle l'a fait pour Horizon Europe;

Or. fr

Amendement 203
Antonella Sberna, Denis Nesci, Francesco Ventola

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. encourage l'amélioration de la collecte des données ainsi que la création de tableaux de bord de suivi communs à tous les programmes de cohésion, afin d'assurer la comparabilité croisée et la transparence;

Or. en

Amendement 204
Waldemar Buda
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. encourage l'amélioration de la collecte des données ainsi que la création de tableaux de bord de suivi communs à tous les programmes de cohésion, afin d'assurer la comparabilité croisée et la transparence;

Or. en

Amendement 205
Waldemar Buda
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. recommande la mise en place d'un mécanisme simplifié et rationalisé afin de garantir un financement direct pour les villes dans le prochain cadre financier pluriannuel et d'y intégrer la conditionnalité intelligente;	***supprimé***

Or. en

Amendement 206
Gabriella Gerzsenyi

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. recommande la mise en place d'un	13. recommande la mise en place d'un

mécanisme simplifié et rationalisé afin de garantir un financement direct pour les villes dans le prochain cadre financier pluriannuel et ***d'y intégrer la*** conditionnalité ***intelligente***;	mécanisme simplifié et rationalisé afin de garantir un financement direct pour les villes***, les pouvoirs régionaux, les petites et moyennes entreprises et les organisations de la société civile*** dans le prochain cadre financier pluriannuel et ***d'appliquer une démarche de proportionnalité dans le mécanisme de*** conditionnalité; ***demande instamment à la Commission de réaffecter des ressources aux programmes en gestion directe et indirecte et d'envisager de nouveaux moyens de financement;***

Or. en

Amendement 207
Afroditi Latinopoulou

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. recommande la mise en place d'un mécanisme simplifié et rationalisé afin de garantir un financement direct pour les villes dans le prochain cadre financier pluriannuel et d'y intégrer la conditionnalité intelligente;	13. recommande la mise en place d'un mécanisme simplifié et rationalisé afin de garantir un financement direct pour les villes dans le prochain cadre financier pluriannuel***, en mettant particulièrement l'accent sur le renforcement de la sécurité et des infrastructures du patrimoine culturel, ainsi que sur la lutte contre le déclin démographique,*** et d'y intégrer la conditionnalité intelligente ***qui respecte la souveraineté nationale des États membres***;

Or. el

Amendement 208
Matthias Ecke, Klára Dobrev, Sabrina Repp

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. recommande la mise en place d'un mécanisme simplifié et rationalisé afin de garantir un financement direct pour les ***villes*** dans le prochain cadre financier pluriannuel ***et d'y intégrer la*** conditionnalité intelligente;	13. recommande la mise en place d'un mécanisme simplifié et rationalisé afin de garantir un financement direct pour les ***collectivités locales*** dans le prochain cadre financier pluriannuel ***en appliquant une*** conditionnalité intelligente ***si l'État membre ne respecte pas les conditions horizontales favorisantes telles qu'exposées dans le règlement portant dispositions communes, l'état de droit ou la charte des droits fondamentaux***;

Or. en

Amendement 209
Raquel García Hermida-Van Der Walle, Elsi Katainen, Ľubica Karvašová

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. recommande la mise en place d'un mécanisme simplifié et rationalisé afin de garantir un financement direct pour les villes dans le prochain cadre financier pluriannuel et d'y intégrer la conditionnalité intelligente;	13. recommande la mise en place d'un mécanisme simplifié et rationalisé afin de garantir un financement direct pour les villes dans le prochain cadre financier pluriannuel et d'y intégrer la conditionnalité intelligente ***afin que les régions puissent continuer à contribuer aux objectifs stratégiques de l'Union indépendamment de la politique nationale***;

Or. en

Amendement 210
Elena Nevado del Campo

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*

13. ***recommande la mise en place d'un mécanisme simplifié et rationalisé afin de garantir*** un financement ***direct*** pour les villes dans le prochain cadre financier pluriannuel ***et d'y intégrer la conditionnalité intelligente***;	13. ***demande*** un ***accroissement du*** financement pour les villes dans le prochain cadre financier pluriannuel;

Or. en

Amendement 211
Raquel García Hermida-Van Der Walle, Elsi Katainen, Ľubica Karvašová

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. recommande la mise en place d'un mécanisme simplifié et rationalisé afin de garantir un ***financement*** direct pour les villes dans le prochain cadre financier pluriannuel et d'y intégrer la conditionnalité intelligente;	13. recommande la mise en place d'un mécanisme simplifié et rationalisé afin de garantir un ***accès*** direct ***au financement*** pour ***les collectivités locales et régionales,*** les villes ***et d'autres entités telles que les PME et les organisations de la société civile*** dans le prochain cadre financier pluriannuel et d'y intégrer la conditionnalité intelligente;

Or. en

Amendement 212
Sabrina Repp, Klára Dobrev, Sofie Eriksson

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. recommande la mise en place d'un mécanisme simplifié et rationalisé afin de garantir un financement direct pour les ***villes*** dans le prochain cadre financier pluriannuel et d'y intégrer la conditionnalité intelligente;	13. recommande la mise en place d'un mécanisme simplifié et rationalisé afin de garantir un financement direct pour les ***collectivités locales et régionales*** dans le prochain cadre financier pluriannuel et d'y intégrer la conditionnalité intelligente;

Or. en

Amendement 213
Antonella Sberna, Denis Nesci, Francesco Ventola

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. recommande la mise en place d'un mécanisme simplifié et rationalisé afin de garantir un ***financement*** direct pour les ***villes dans le prochain cadre financier pluriannuel et d'y intégrer la conditionnalité intelligente***;	13. recommande la mise en place d'un mécanisme simplifié et rationalisé afin de garantir un ***accès*** direct ***aux fonds de cohésion*** pour les ***collectivités locales et régionales***;

Or. en

Amendement 214
Daniel Buda

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. recommande la mise en place d'un mécanisme simplifié et rationalisé afin de ***garantir*** un financement ***direct*** pour les villes dans le prochain cadre financier pluriannuel et d'y intégrer la conditionnalité intelligente;	13. recommande la mise en place d'un mécanisme simplifié et rationalisé afin de ***favoriser*** un financement pour les villes ***intelligentes*** dans le prochain cadre financier pluriannuel et d'y intégrer la conditionnalité intelligente;

Or. ro

Amendement 215
Fredis Beleris

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. recommande la mise en place d'un mécanisme simplifié et rationalisé afin de	13. recommande la mise en place d'un mécanisme simplifié et rationalisé afin de

garantir un financement ***direct*** pour les villes dans le prochain cadre financier pluriannuel ***et d'y intégrer la conditionnalité intelligente***;	garantir un financement pour les villes ***et les zones urbaines*** dans le prochain cadre financier pluriannuel;

Or. el

Amendement 216
Dan-Ştefan Motreanu

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. se félicite des outils tels que le «Rural toolkit» européen, qui visent à guider les bénéficiaires à travers les programmes disponibles; souligne toutefois que le besoin de tels guichets uniques met en évidence la complexité excessive des structures en place, qui restent inaccessibles pour de nombreux bénéficiaires, en particulier les petits organismes du secteur public;

Or. en

Amendement 217
Marko Vešligaj, Klára Dobrev, Hannes Heide

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. fait remarquer que, dans le cadre du mécanisme de financement direct, il convient d'accorder une attention particulière aux besoins des zones rurales et que des mesures de renforcement des capacités devraient être mises en place et proposées afin que les communes et les collectivités rurales de plus petite taille puissent bénéficier de ce financement et

qu'il ne soit pas limité aux seules villes;

Or. en

Amendement 218
Antonella Sberna, Denis Nesci, Francesco Ventola

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. prend acte du potentiel de la transition numérique pour réduire la charge administrative et demande la mise en place d'un point d'accès numérique unique à l'échelle de l'Union pour les demandes de financement par le Fonds de cohésion et la gestion de ce dernier, intégré aux plateformes nationales;

Or. en

Amendement 219
Klara Dostalova

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. demande à la Commission de simplifier les mécanismes d'adaptation des programmes par les États membres afin d'éviter des délais excessifs dans la mise en œuvre des projets et de permettre une réponse rapide aux besoins émergents;

Or. fr

Amendement 220
Klára Dobrev, Nora Mebarek, Matthias Ecke, Sabrina Repp, Sérgio Gonçalves,

Rosa Serrano Sierra

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. souligne que le passage au numérique de la gestion, de l'élaboration de rapports, du suivi et de l'audit des fonds de l'Union est essentiel pour améliorer l'accès des bénéficiaires potentiels et pour rendre la gestion des fonds plus efficace et plus transparente;

Or. en

Amendement 221
Fredis Beleris

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. reconnaît qu'il est important d'allouer les fonds de cohésion au moyen d'instruments financiers afin de promouvoir la compétitivité dans toutes les régions de l'Union et d'exercer un effet de levier sur les ressources privées et publiques;

Or. el

Amendement 222
Klára Dobrev, Nora Mebarek, Matthias Ecke, Sabrina Repp, Sérgio Gonçalves

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. souligne la nécessité d'accroître les investissements dans le renforcement de	14. souligne la nécessité d'accroître les investissements dans le renforcement de

capacités administratives efficaces, en particulier au sein des collectivités locales et régionales, en vue d'encourager une gestion et une mise en œuvre décentralisées efficaces des fonds de l'Union, et souligne que les résultats de la politique de cohésion reposent sur une stratégie tournée vers l'avenir et inclusive, sur la participation adéquate des parties prenantes et sur la bonne gouvernance;	capacités administratives efficaces, en particulier au sein des collectivités locales et régionales, en vue d'encourager une gestion et une mise en œuvre décentralisées efficaces des fonds de l'Union, et souligne que les résultats de la politique de cohésion reposent sur une stratégie tournée vers l'avenir et inclusive, sur la participation adéquate des parties prenantes et sur la bonne gouvernance; ***demande que des ressources soient allouées au renforcement des capacités des partenaires sociaux, en particulier les syndicats, afin d'accroître leur contribution et leur coopération à la bonne gestion et mise en œuvre des fonds de l'Union;***

Or. en

Amendement 223
Antonella Sberna, Denis Nesci, Francesco Ventola

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. souligne la nécessité d'accroître les investissements dans le renforcement de capacités administratives efficaces, en particulier au sein des collectivités locales et régionales, en vue d'encourager une gestion et une mise en œuvre décentralisées efficaces des fonds de l'Union, et souligne que les résultats de la politique de cohésion reposent sur une stratégie tournée vers l'avenir et inclusive, sur la participation adéquate des parties prenantes et sur la bonne gouvernance;	14. souligne la nécessité d'accroître les investissements dans le renforcement de capacités administratives efficaces ***à l'aide de ressources financières spécifiques***, en particulier au sein des collectivités locales et régionales, en vue d'encourager une gestion et une mise en œuvre décentralisées efficaces des fonds de l'Union, et souligne que les résultats de la politique de cohésion reposent sur une stratégie tournée vers l'avenir et inclusive, sur la participation adéquate des parties prenantes et sur la bonne gouvernance***, et promeuvent une gestion axée sur les résultats, notamment des indicateurs mesurables et des approches fondées sur la théorie du changement pour l'évaluation des programmes***;

Or. en

Amendement 224
Fredis Beleris

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. souligne la nécessité d'accroître les investissements dans le renforcement de capacités administratives efficaces, en particulier au sein des collectivités locales et régionales, en vue d'encourager une gestion et une mise en œuvre décentralisées efficaces des fonds de l'Union, et souligne que les résultats de la politique de cohésion reposent sur une stratégie tournée vers l'avenir et inclusive, sur la participation adéquate des parties prenantes et sur la bonne gouvernance;	14. souligne la nécessité d'accroître les investissements dans le renforcement de capacités administratives efficaces ***et de garantir une allocation efficace des ressources par les organes de gestion aux niveaux national, régional et local***, en particulier au sein des collectivités locales et régionales ***insulaires et reculées***, en vue d'encourager une gestion et une mise en œuvre décentralisées efficaces des fonds de l'Union, et souligne que les résultats de la politique de cohésion reposent sur une stratégie tournée vers l'avenir et inclusive, sur la participation adéquate des parties prenantes et sur la bonne gouvernance;

Or. el

Amendement 225
Gabriella Gerzsenyi

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. ***souligne la nécessité*** d'accroître les investissements dans le renforcement de capacités administratives efficaces, en particulier au sein des collectivités locales et régionales, en vue d'encourager une gestion et une mise en œuvre décentralisées efficaces des fonds de l'Union, et souligne que les résultats de la politique de cohésion reposent sur une	14. ***demande aux États membres et à la Commission*** d'accroître les investissements dans le renforcement de capacités administratives efficaces ***et de fournir une assistance technique***, en particulier au sein des collectivités locales et régionales, en vue d'encourager une gestion et une mise en œuvre décentralisées efficaces des fonds de

stratégie tournée vers l'avenir et inclusive, sur la participation adéquate des parties prenantes et sur la bonne gouvernance;	l'Union, et souligne que les résultats de la politique de cohésion reposent sur une stratégie tournée vers l'avenir et inclusive, sur la participation adéquate des parties prenantes et sur la bonne gouvernance;

Or. en

Amendement 226
Waldemar Buda
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. souligne la nécessité d'accroître les investissements dans le renforcement de capacités administratives efficaces, en particulier au sein des collectivités locales et régionales, en vue d'encourager une gestion et une mise en œuvre décentralisées efficaces des fonds de l'Union, et souligne que les résultats de la politique de cohésion reposent sur une stratégie ***tournée vers l'avenir et inclusive***, sur la participation adéquate des parties prenantes et sur la bonne gouvernance;	14. souligne la nécessité d'accroître les investissements dans le renforcement de capacités administratives efficaces ***à l'aide de ressources financières spécifiques***, en particulier au sein des collectivités locales et régionales, en vue d'encourager une gestion et une mise en œuvre décentralisées efficaces des fonds de l'Union, et souligne que les résultats de la politique de cohésion reposent sur une stratégie ***appropriée axée sur la convergence économique***, sur la participation adéquate des parties prenantes et sur la bonne gouvernance;

Or. en

Amendement 227
Klara Dostalova

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. souligne la nécessité d'accroître les investissements dans le renforcement de capacités administratives efficaces, ***en***	14. souligne la nécessité d'accroître les investissements dans le renforcement de capacités administratives efficaces, en

particulier au sein des collectivités locales et régionales, en ***vue d'encourager une gestion et une mise en œuvre décentralisées efficaces des fonds de l'Union,*** et souligne que les résultats de la politique de cohésion reposent sur une stratégie tournée vers l'avenir et inclusive, sur la participation adéquate des parties prenantes et sur la bonne gouvernance;	***s'attachant particulièrement à accompagner les États membres dans le développement de leurs propres outils numériques et programmes de formation afin de réduire la dépendance à l'égard de systèmes complexes au niveau de l'Union*** et souligne que les résultats de la politique de cohésion reposent sur une stratégie tournée vers l'avenir et inclusive, sur la participation adéquate des parties prenantes et sur la bonne gouvernance;

Or. en

Amendement 228
Raquel García Hermida-Van Der Walle, Elsi Katainen, Ľubica Karvašová

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. souligne la nécessité d'accroître les investissements dans le renforcement de capacités administratives efficaces, en particulier au sein des collectivités locales et régionales, en vue d'encourager une gestion et une mise en œuvre décentralisées efficaces des fonds de l'Union, et souligne que les résultats de la politique de cohésion reposent sur une stratégie tournée vers l'avenir et inclusive, sur la participation adéquate des parties prenantes et sur la bonne gouvernance;	14. souligne la nécessité d'accroître les investissements dans le renforcement de capacités administratives efficaces, en particulier au sein des collectivités locales et régionales, en vue d'encourager une gestion et une mise en œuvre décentralisées efficaces des fonds de l'Union, et souligne que les résultats de la politique de cohésion reposent sur une stratégie tournée vers l'avenir et inclusive, sur la participation adéquate des parties prenantes ***et de la société civile*** et sur la bonne gouvernance;

Or. en

Amendement 229
Daniel Buda

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. souligne la nécessité d'accroître les investissements dans le renforcement de capacités administratives ***efficaces***, en particulier au sein des collectivités locales et régionales, en vue d'encourager une gestion et une mise en œuvre décentralisées efficaces des fonds de l'Union, et souligne que les résultats de la politique de cohésion reposent sur une stratégie tournée vers l'avenir et inclusive, sur la participation adéquate des parties prenantes et sur la bonne gouvernance;	14. souligne la nécessité d'accroître les investissements dans le renforcement de capacités administratives ***adéquates***, en particulier au sein des collectivités locales et régionales, en vue d'encourager une gestion et une mise en œuvre décentralisées efficaces des fonds de l'Union, et souligne que les résultats de la politique de cohésion reposent sur une stratégie tournée vers l'avenir et inclusive, sur la participation adéquate des parties prenantes et sur la bonne gouvernance;

Or. ro

Amendement 230
Vladimir Prebilič
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. invite la Commission à accroître le financement de l'assistance technique spécifique afin de renforcer les capacités administratives des collectivités locales et régionales, en particulier dans les régions qui présentent des taux d'absorption historiquement faibles; encourage la création d'un réseau consultatif permanent afin d'aider les municipalités à faire face aux complexités de la mise en œuvre de la politique de cohésion;

Or. en

Amendement 231
Klara Dostalova

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. recommande de renforcer l'assistance technique et les programmes de renforcement des capacités spécifiquement destinés aux collectivités locales et régionales afin d'améliorer leur capacité à gérer et à mettre en œuvre les projets relevant de la politique de cohésion; estime qu'il convient d'inclure dans cette mesure une formation spécialisée, des services de conseil et un soutien spécifique pour les petites municipalités dont les ressources administratives sont limitées;

Or. en

Amendement 232
Fredis Beleris

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. demande le renforcement des instruments d'assistance technique dans le cadre de la politique de cohésion, tels que ceux élaborés en coopération entre la BEI et la Commission pour soutenir les capacités de planification stratégique des investissements territoriaux, ainsi que le soutien consultatif ciblé pour la définition, la conception et la préparation de projets.

Or. el

Amendement 233
Vladimir Prebilič
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 14 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 ter. demande à la Commission de proposer, dans le nouveau cadre des aides d'État, une simplification accrue de l'application des règles relatives aux aides d'État dans le cas d'un financement intersectoriel lié à la politique de cohésion qui combine des fonds européens et nationaux (comme dans le cas d'un financement multiple au titre du Fonds social européen plus – FSE+ – et du FEDER) dans le but de réduire les erreurs et la charge administrative aux niveaux national et régional, tout en améliorant l'efficacité des investissements au titre de la politique de cohésion sur le terrain et en évitant les distorsions de marché; invite la Commission à considérer les projets financés par les fonds de la politique de cohésion comme conformes à la législation relative aux aides d'État, à l'instar des projets relevant d'Horizon Europe et d'InvestEU;

Or. en

Amendement 234
Klara Dostalova

Proposition de résolution
Paragraphe 14 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 ter. invite la Commission à sensibiliser davantage le public et à améliorer la transparence en demandant des rapports réguliers sur les résultats des projets relevant de la politique de cohésion, les dotations financières ainsi que les indicateurs mesurables de l'impact social; souligne que ces rapports devraient être facilement accessibles par l'intermédiaire d'une plateforme en ligne spécifique, afin

que les citoyens puissent suivre les projets financés par l'Union dans leurs régions;

Or. en

Amendement 235
Matthias Ecke, Sabrina Repp

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. estime que la prochaine politique de cohésion devrait comporter une nouvelle approche en matière d'audit et de contrôle, avec des contrôles préventifs en début de perspective budgétaire qui permettraient de détecter d'éventuelles erreurs et d'éviter qu'elles se répètent au cours des années suivantes d'exécution;	***supprimé***

Or. en

Amendement 236
Maravillas Abadía Jover

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. estime que la prochaine politique de cohésion devrait comporter une nouvelle approche en matière d'audit et de contrôle, avec des contrôles préventifs ***en*** début de ***perspective*** budgétaire qui permettraient de détecter d'éventuelles erreurs ***et d'éviter*** qu'elles se répètent au cours des années suivantes d'exécution;	15. estime que la prochaine politique de cohésion devrait comporter une nouvelle approche en matière d'audit et de contrôle, avec des contrôles préventifs ***au*** début de ***la période*** budgétaire qui permettraient de détecter ***et de limiter*** d'éventuelles erreurs ***avant*** qu'elles ***ne*** se répètent au cours des années suivantes d'exécution; ***souligne qu'il importe d'aligner ces mesures sur les recommandations formulées par la Cour des comptes européenne dans son rapport annuel, notamment en ce qui concerne le renforcement de la gestion***

financière, l'amélioration de l'efficacité des dépenses et la garantie que les erreurs détectées au cours des périodes de programmation précédentes ne se répètent plus; demande l'adoption d'une stratégie d'audit davantage axée sur les risques, qui permet de trouver un équilibre entre efficacité et obligation de rendre des comptes, tout en maintenant le contrôle nécessaire à la protection des fonds de l'Union;

Or. en

Amendement 237
Klára Dobrev, Nora Mebarek, Matthias Ecke, Sabrina Repp, Sérgio Gonçalves, Rosa Serrano Sierra

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. estime que la prochaine politique de cohésion devrait comporter une nouvelle approche en matière d'audit et de contrôle, avec des contrôles préventifs en début de perspective budgétaire qui permettraient de détecter d'éventuelles erreurs et d'éviter qu'elles se répètent au cours des années suivantes d'exécution;	15. estime que la prochaine politique de cohésion devrait comporter une nouvelle approche en matière d'audit et de contrôle, avec des contrôles préventifs en début de perspective budgétaire qui permettraient de détecter d'éventuelles erreurs et d'éviter qu'elles se répètent au cours des années suivantes d'exécution; ***souligne que les programmes gérés par les États membres qui relèvent du mécanisme de conditionnalité liée à l'état de droit ou de la procédure exposée à l'article 7, ou qui ne participent pas au Parquet européen, doivent faire l'objet d'un examen plus approfondi;***

Or. en

Amendement 238
Vladimir Prebilič
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. estime que la prochaine politique de cohésion devrait comporter une ***nouvelle*** approche en matière d'audit et de contrôle, avec des contrôles préventifs en début de perspective budgétaire qui permettraient de détecter d'éventuelles erreurs et d'éviter qu'elles se répètent au cours des années suivantes d'exécution;	15. estime que la prochaine politique de cohésion devrait comporter une approche ***révisée*** en matière d'audit et de contrôle, avec des contrôles préventifs en début de perspective budgétaire qui permettraient de détecter d'éventuelles erreurs et d'éviter qu'elles se répètent au cours des années suivantes d'exécution; ***recommande l'introduction d'une approche fondée sur les risques en matière d'audit et de contrôle afin de réduire les redondances inutiles tout en conservant une surveillance financière et une prévention des fraudes efficaces;***

Or. en

Amendement 239
Raquel García Hermida-Van Der Walle, Elsi Katainen, Ľubica Karvašová

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. estime que la prochaine politique de cohésion devrait comporter une nouvelle approche en matière d'audit et de contrôle, avec des contrôles préventifs en début de perspective budgétaire qui permettraient de détecter d'éventuelles erreurs et d'éviter qu'elles se répètent au cours des années suivantes d'exécution;	15. estime que la prochaine politique de cohésion devrait comporter une nouvelle approche en matière d'audit et de contrôle, ***qui permet de réduire le taux d'erreur et de fraude,*** avec des contrôles préventifs en début de perspective budgétaire qui permettraient de détecter d'éventuelles erreurs et d'éviter qu'elles se répètent au cours des années suivantes d'exécution;

Or. en

Amendement 240
Kathleen Funchion
au nom du groupe de la gauche

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. estime que la prochaine politique de cohésion devrait comporter une nouvelle approche en matière d'audit et de contrôle***,*** ***avec des contrôles préventifs en début de perspective budgétaire qui permettraient de détecter d'éventuelles erreurs et d'éviter qu'elles se répètent au cours des années suivantes d'exécution***;	15. estime que la prochaine politique de cohésion devrait comporter une nouvelle approche en matière d'audit et de contrôle***,*** ***tout en évitant un retour aux longues et complexes procédures de désignation en vigueur avant 2021; demande une meilleure harmonisation de l'interprétation des règlements par les organismes d'audit dans l'ensemble de l'Union et dans l'ensemble des fonds***;

Or. en

Amendement 241
Daniel Buda

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. estime que la prochaine politique de cohésion devrait comporter une nouvelle approche en matière d'audit et de contrôle, avec des contrôles préventifs en début de perspective budgétaire qui permettraient de détecter d'éventuelles erreurs et d'éviter qu'elles se répètent au cours des années suivantes d'exécution;	15. estime que la prochaine politique de cohésion devrait comporter une nouvelle approche ***unitaire*** en matière d'audit et de contrôle, avec des contrôles préventifs en début de perspective budgétaire qui permettraient de détecter d'éventuelles erreurs et d'éviter qu'elles se répètent au cours des années suivantes d'exécution;

Or. ro

Amendement 242
Raquel García Hermida-Van Der Walle, Elsi Katainen, Ľubica Karvašová

Proposition de résolution
Paragraphe 15 – alinéa 1 (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	encourage l'abandon du recours à l'extrapolation statistique pour les corrections financières, en veillant à ce que les sanctions financières uniques ne soient imposées qu'aux projets au sein desquels des irrégularités financières réelles ont été relevées, afin d'éviter que les autorités de gestion et les bénéficiaires n'aient à supporter une charge financière disproportionnée;

Or. en

Amendement 243
Raquel García Hermida-Van Der Walle, Elsi Katainen, Ľubica Karvašová

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. estime qu'il est nécessaire de modifier l'approche en matière d'audit et de contrôle afin d'établir une distinction claire entre les erreurs (ou omissions) non intentionnelles et les fraudes; souligne que les erreurs non intentionnelles ne devraient pas automatiquement donner lieu à des sanctions, mais devraient être considérées comme relevant du droit de commettre des erreurs non intentionnelles;

Or. en

Amendement 244
Klara Dostalova

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

15 bis. demande l'introduction de mécanismes de contrôle préventif au début de chaque période de programmation afin de détecter et de traiter les erreurs potentielles à un stade précoce du processus; souligne que cette approche proactive permettrait de réduire les retards dans la mise en œuvre des projets et de réduire au minimum le risque de mauvaise gestion des fonds;

Or. en

Amendement 245
Kathleen Funchion
au nom du groupe de la gauche

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. estime que certains éléments des régimes existants d'options de coûts simplifiés (OCS) et de financement non lié aux coûts (FNLC) pourraient être étendus plus largement en examinant des mesures qui visent à réduire la charge administrative pour la passation des marchés publics, les vérifications et les seuils d'audit;

Or. en

Amendement 246
Antonella Sberna, Denis Nesci, Francesco Ventola

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. encourage le recours plus large au financement non lié aux coûts (FNLC) et aux options de coûts simplifiés (OCS)

dans les cas où les objectifs sont vérifiables, en particulier pour les petits bénéficiaires tels que les collectivités locales ou les groupes d'action locale, afin de réduire les formalités administratives et d'accélérer la mise en œuvre;

Or. en

Amendement 247
Waldemar Buda
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. souligne le rôle des PME et demande une simplification des outils de demande et d'élaboration de rapports adaptés aux microentreprises et aux acteurs de l'économie sociale, en particulier dans les régions rurales et ultrapériphériques;

Or. en

Amendement 248
Waldemar Buda
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 15 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 ter. invite la Commission à introduire des procédures simplifiées d'élaboration de rapports et d'audit pour les collectivités locales de moins de 100 000 habitants et pour les bénéficiaires situés dans les zones rurales, notamment des exigences réduites en matière de documentation, un

prolongement de la périodicité des rapports ainsi que l'utilisation de modèles de coûts standard ou de montants forfaitaires, afin de faciliter leur accès aux fonds de cohésion;

Or. en

Amendement 249
Raquel García Hermida-Van Der Walle, Elsi Katainen, Ľubica Karvašová

Proposition de résolution
Paragraphe 15 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 ter. estime qu'il convient de renforcer le principe de l'audit unique et de mettre en œuvre des mesures visant à réduire les contrôles et audits qui font double emploi aux niveaux régional, national et européen pour le même projet et le même bénéficiaire, en garantissant une interprétation cohérente des règlements et en réduisant au minimum les charges administratives qui pèsent sur les autorités de gestion et les bénéficiaires;

Or. en

Amendement 250
Antonella Sberna, Denis Nesci, Francesco Ventola

Proposition de résolution
Paragraphe 15 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 ter. souligne le rôle des PME et demande une simplification des outils de demande et d'élaboration de rapports adaptés aux microentreprises et aux acteurs de l'économie sociale, en particulier dans les zones rurales, les îles et les régions ultrapériphériques;

Or. en

Amendement 251
Antonella Sberna, Denis Nesci, Francesco Ventola

Proposition de résolution
Paragraphe 15 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 quater. invite la Commission à introduire des procédures simplifiées d'élaboration de rapports et d'audit pour les collectivités locales de moins de 100 000 habitants et pour les bénéficiaires situés dans les zones rurales, notamment des exigences réduites en matière de documentation, un prolongement de la périodicité des rapports ainsi que l'utilisation de modèles de coûts standard ou de montants forfaitaires, afin de faciliter leur accès aux fonds de cohésion;

Or. en

Amendement 252
Waldemar Buda
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. invite la Commission à étudier différentes options pour consolider les fonds, notamment en réintégrant un Feader révisé dans le RPDC;	***supprimé***

Or. en

Amendement 253
Gabriella Gerzsenyi

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. invite la Commission à étudier différentes options pour consolider les fonds, notamment en réintégrant ***un*** Feader ***révisé*** dans le RPDC;	16. invite la Commission à étudier différentes options pour consolider les fonds, notamment en réintégrant ***les actions communautaires et de développement local du*** Feader dans le RPDC;

Or. en

Amendement 254
Daniel Buda

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. invite la Commission à étudier différentes options pour ***consolider*** les fonds, notamment en réintégrant un Feader révisé dans le RPDC;	16. invite la Commission à étudier différentes options pour ***optimiser*** les ***investissements au titre des*** fonds ***européens***, notamment en réintégrant un Feader révisé dans le RPDC;

Or. ro

Amendement 255
Afroditi Latinopoulou

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. souligne la nécessité de renforcer la dimension de défense des fonds de cohésion, étant donné que l'intégrité territoriale et la sécurité sont des conditions préalables au développement social et économique; invite à la mise en

place d'un mécanisme de financement spécifique pour les zones frontalières soumises à des pressions géopolitiques ou à des violations de leur souveraineté, dans le but de renforcer leur résilience, de protéger les infrastructures essentielles et de préserver leur activité économique et leur population, en particulier dans les zones frontalières insulaires et montagneuses de la Méditerranée et de l'Europe orientale;

Or. el

Amendement 256
Dan-Ştefan Motreanu

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. met en garde contre la création de fonds ad hoc ou de nouveaux instruments au cours d'une période de programmation et préconise plutôt d'utiliser pleinement les fonds et les règles existants de la politique de cohésion, par exemple en élargissant l'éligibilité, au lieu de créer des structures parallèles;

Or. en

Amendement 257
Antonella Sberna, Denis Nesci, Francesco Ventola

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. recommande l'adoption d'une approche de «Fonds chef de file» pour gérer plusieurs fonds de l'Union actifs sur le même territoire, en appliquant un seul

ensemble de règles et une seule piste d'audit, afin de réduire la complexité administrative et d'encourager les approches territoriales intégrées;

Or. en

Amendement 258
Dan-Ştefan Motreanu

Proposition de résolution
Paragraphe 16 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 ter. estime, dans le sens d'une meilleure réglementation, que les nouvelles initiatives de la Commission ne devraient être proposées que lorsque les programmes existants ne peuvent être adaptés ou étendus pour atteindre les mêmes objectifs stratégiques;

Or. en

Amendement 259
Dan-Ştefan Motreanu

Proposition de résolution
Paragraphe 16 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 quater. estime que le nombre de programmes, indépendamment du type de gestion, devrait être déterminé par les besoins politiques et le niveau territorial le plus efficace, et non fixé à l'avance par des limites arbitraires;

Or. en

Amendement 260

Antonella Sberna, Denis Nesci, Francesco Ventola

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 bis. met en garde contre la surréglementation et les règles nationales excessives plus contraignantes que les exigences de l'Union, et demande que soit promue la confiance mutuelle entre les niveaux de gouvernance afin d'éviter la surcharge administrative.

Or. en